

# RAPPORT PILIER III

**ACCESS BANK RD. CONGO SA**

Exercice clos **le 31 décembre 2023**



---

Le Présent Rapport « Pilier III » a été établi conformément aux procédures de contrôle interne de la Banque.

**Ikukumu Mpia**

Présidente du Conseil d'Administration Access Bank RDC

# SOMMAIRE

1.	<b>Introduction</b> .....	5
1.1.	Aperçu de la Banque .....	5
2.	<b>Stratégie et méthodes de gestion des risques</b> .....	6
2.1.	Structure de la fonction de gestion des risques et son insertion au Groupe .....	6
2.2.	Source, niveau d'exposition et de maîtrise des risques .....	6
2.3.	Les modalités de détermination de la tolérance aux risques et de l'appétence pour les risques .	7
2.4.	Les modalités de surveillance des risques : les procédures de surveillances, les mécanismes d'atténuation, les accords de compensations, les limites des différents types de risques, la gestion des grosses expositions et l'examen des expositions .....	7
2.4.1.	Les accords de compensation .....	8
2.4.2.	Garanties et sûretés .....	8
2.4.3.	Les limites pour les différents types de risque .....	10
2.5.	Les modalités de réalisation de tests de résistance et de simulation de crise .....	13
2.6.	Processus de gestion des crises : plan de continuité d'activité .....	13
2.7.	Modalités de gestion des risques .....	14
2.7.1.	Analyse des risques et établissement de rapports .....	15
2.7.2.	Rapports intégrés sur les risques .....	15
2.8.	Dispositifs de gestion propre à chaque type de risque .....	15
2.8.1.	Gestion de risque de liquidité .....	15
2.8.2.	Gestion de risque de change .....	16
2.8.3.	Gestion de risque de marché .....	16
2.8.4.	Gestion de risque opérationnel .....	16
2.8.5.	Gestion de risque de Crédit .....	17
2.9.	Modalités opérationnelles de gestion des risques .....	18
2.10.	Dispositif global du contrôle interne .....	18
2.11.	Dispositif de contrôle de la conformité .....	19
2.11.1.	Risque de Blanchiment des capitaux et de Financement du terrorisme .....	20
3.	<b>Gouvernance d'entreprise</b> .....	24
3.1.	Organisation de la Banque, Structure de l'actionariat et droit de vote .....	24
3.2.	Politique en matière de composition et de fonctionnement des organes de gestion .....	24
3.2.1.	Nombre, durée du mandat, rotation, âge .....	24
3.2.2.	Critères de sélection .....	24
3.2.3.	Procédure de proposition (nouveaux mandats/reconduction) et de démission/non reconduction .....	24
3.2.4.	Administrateurs indépendants .....	25

3.3.	Structure de gestion .....	25
3.3.1.	Le Conseil d'administration .....	25
3.3.2.	Le Comité de Gestion (Direction effective).....	29
3.3.3.	Autres Comités.....	30
3.4.	Fonctions clés.....	30
3.4.1.	Fonction d'encadrement.....	30
3.4.2.	Fonctions de contrôle indépendantes .....	30
3.5.	Structure organisationnelle.....	31
3.5.1.	Structure opérationnelle, hiérarchie, matrix management et attribution des compétences et des responsabilités .....	31
3.5.2.	Gamme des produits et services.....	31
3.5.3.	Périmètre géographique de l'activité.....	32
3.5.4.	Utilisation de centres off-shore .....	32
3.5.5.	Structure de groupe .....	32
3.6.	Bref exposé des principes et politiques de rémunération .....	33
3.7.	Nature et ampleur des opérations avec les sociétés affiliées et apparentées .....	33
3.8.	Modalités d'exercice de droit d'alerte de fonctions de contrôle .....	33
3.9.	Organisation et fonctionnement intra-groupe de gouvernance .....	34
4.	<b>La stratégie de développement</b> .....	36
4.1.	Marchés Géographiques .....	36
4.2.	Secteurs d'activités.....	36
4.3.	Segments Clientèle .....	36
4.4.	Produits et Services .....	37
4.5.	Prévisions Générales.....	38
4.5.1.	Bilans prévisionnels – ACTIF .....	38
4.5.2.	Bilans prévisionnels – PASSIF.....	38
4.5.3.	Comptes de Résultat.....	38
4.6.	Orientations stratégiques et risques éventuels .....	38
4.7.	Ressources .....	39
4.8.	Conclusion .....	39
5.	<b>Annexe : Informations quantitatives</b> .....	41
5.1.	Etats financiers certifiés .....	41
5.2.	TABLEAU I : FONDS PROPRES REGLEMENTAIRES DES BANQUES .....	67
5.3.	TABLEAU II : DONNEES PRUDENTIELLES DES BANQUES .....	68
5.4.	TABLEAU III : QUALITE DU PORTEFEUILLE DES BANQUES (A) .....	69
5.5.	TABLEAU IV : QUALITE DU PORTEFEUILLE DES BANQUES (B).....	71
5.6.	TABLEAU V : VENTILATION DES DEPOTS DES BANQUES ET CAISSES D'EPARGNE.....	72

## 1. Introduction

Ce rapport est établi en application de l'instruction 55 de la Banque Centrale du Congo relative à la discipline de marché. Il a pour objet de publier des informations fiables et actualisées tant quantitatives que qualitatives de la Banque afin de donner à toutes les parties prenantes externes la possibilité d'évaluer correctement leur situation.

Le présent document constitue le Rapport Pilier III qui porte sur la gestion des risques, le gouvernement d'entreprise et la stratégie de développement de la banque en vue de promouvoir la discipline de marché dans le secteur financier.

### 1.1. Aperçu de la Banque

Access Bank R.D. Congo, filiale du groupe Access Bank Plc, opère en République Démocratique du Congo depuis 2002 suite à l'acquisition de la Banque Privée du Congo (BPC), à l'époque opérationnelle à Goma. L'approbation de la Banque Centrale du Congo pour la dénomination Access Bank RDC a été effective en août 2008.

Access Bank R.D. Congo est une banque commerciale qui offre une gamme variée des services financiers aux entreprises et aux particuliers. Plusieurs années d'expérience sur le marché financier congolais ont permis à la banque de développer en son sein une diversité des produits financiers inclusifs ciblant la clientèle « Particulier » pour contribuer fortement à l'inclusion financière du pays. L'objectif principal est de comprendre et de répondre aux besoins réels de la population congolaise pour contribuer à la croissance de l'économie de la RDC.

Pour rappel, le groupe Access Bank Plc, composé des filiales bancaires et non bancaires, est présent dans les pays d'Afrique notamment **le Nigéria, la Gambie, la Sierra Leone, la Zambie, le Rwanda, le Ghana, le Mozambique, le Kenya, le Botswana, le Cameroun, la Guinée Conakry, l'Afrique du Sud, l'Angola, la Namibie et la RD Congo**, sans compter son expansion en Europe puis en Asie en ayant une filiale **au Royaume-Uni, en France** et des bureaux de représentation **en Chine, aux Émirats arabes unis, au Liban et en Inde**.

Le groupe existe depuis février 1989 et est aujourd'hui une banque commerciale enregistrée au Nigeria, opérant à travers un réseau de plus de 700 agences et points de services, couvrant 3 continents et 17 marchés. Ses filiales bancaires et non-bancaires offrent un large éventail de services financiers à travers le Nigéria et d'autres juridictions.

Access Bank Plc est cotée à la Nigérian Stock Exchange (NSE) et compte plus de 900.000 actionnaires. Le total de ses actifs, à ce jour, est supérieur à 28,8 milliards de dollars. En tant que banque africaine de premier plan, Access Bank Plc cherche à devenir un catalyseur majeur de croissance à travers l'Afrique et au-delà du continent.

Access Bank Plc est l'une des plus importantes institutions bancaires du continent africain en termes de portefeuille client qui a atteint plus de 49 millions de clients. La croissance reste l'ADN de Access Bank car elle poursuit un rythme d'acquisition qui connaît une forte accélération.

## **2. Stratégie et méthodes de gestion des risques**

### **2.1. Structure de la fonction de gestion des risques et son insertion au Groupe**

La Banque dispose d'un cadre de gestion des risques et d'une structure de gouvernance bien organisés pour identifier, évaluer, suivre, contrôler et signaler les risques inhérents à ses activités. La structure organisationnelle et la stratégie commerciale de la Banque sont bien alignées sur sa philosophie de gestion des risques.

La Banque considère et traite les risques comme une partie intrinsèque de l'activité et maintient une approche disciplinée de la gestion des risques.

Les fonctions de gestion des risques de la Banque sont très dynamiques et réactives aux besoins des parties prenantes, tout en améliorant l'accent mis sur l'interdépendance des risques. La Banque utilise un examen périodique des limites d'exposition aux risques et du contrôle des risques pour se prémunir contre des scénarios défavorables.

Les fonctions de gestion des risques sont définies en fonction de trois catégories : lignes d'activité, gouvernance et contrôle, et audit d'entreprise. La Banque estime qu'elle dispose de processus permettant d'identifier et d'atténuer l'exposition à des niveaux de risque élevés susceptibles de nuire à l'activité.

La structure de gouvernance de la gestion des risques de Access Bank est décrite ci-dessous (Organigramme)

### **2.2. Source, niveau d'exposition et de maîtrise des risques**

La gestion des risques ayant une dimension très complexe, il est nécessaire d'avoir une bonne maîtrise de la notion des risques. Pour faire face à toutes ces formes des risques, la Banque a mis en place des mesures nécessaires pour les réduire au maximum et en limiter les conséquences.

Dans son processus de gestion des risques, la Banque définit les limites pour chaque risque afin d'assurer la bonne gestion des expositions. Le système de gestion des risques comporte des stratégies, des politiques et procédures ayant pour objectif d'identifier, d'analyser, de mesurer, de surveiller, d'atténuer et de maîtriser les risques de différentes natures auxquels la Banque est exposée.

Déclaration de la culture du risque d'Access Bank :

« Chez Access Bank, nous adoptons un goût du risque modéré, tout en réalisant des objectifs stratégiques. Nous anticipons les risques liés à nos activités. Nous récompensons les comportements qui s'alignent sur nos valeurs fondamentales, nos contrôles et nos réglementations. Les défis sont discutés dans un environnement ouvert de partenariat et de responsabilité partagée ».

La philosophie et la culture de gestion des risques d'Access Bank restent fondamentales pour la réalisation de nos objectifs stratégiques. La gestion des risques est au cœur de la structure opérationnelle de la Banque. Nous cherchons à limiter les variations défavorables des bénéfices et du capital en gérant l'exposition au risque dans le cadre de notre appétit pour le risque modéré. Notre approche de la gestion des risques consiste à minimiser les concentrations excessives d'exposition, à limiter les pertes potentielles liées à des situations de crise et à gérer prudemment les risques de crédit, situations de stress et la gestion prudente des liquidités.

Conformément à la valeur fondamentale d'excellence de la Banque, celle-ci veille à ce que le cadre de gestion des risques évolue et s'améliore en permanence étant donné que les risques sont de plus en plus importants et qu'il n'est pas possible de garantir que toutes les évolutions du marché, en particulier celles d'une nature extrême, puissent être prises en compte à tout moment.

C'est pourquoi la Direction Générale est restée étroitement impliquée dans d'importantes initiatives de gestion des risques, qui se sont concentrées en particulier sur la préservation de niveaux appropriés de liquidité et de capital, ainsi que sur la gestion des portefeuilles de risques.

### **2.3. Les modalités de détermination de la tolérance aux risques et de l'appétence pour les risques**

L'appétit pour le risque est une articulation et une répartition de la capacité de risque ou du volume de risque qu'Access Bank est prête à accepter dans le cadre de sa stratégie, dûment définie et approuvée par la direction générale et le conseil d'administration, et intégrée dans notre stratégie, nos plans d'affaires, de risque et de capital. L'appétit pour le risque reflète la capacité de la Banque à supporter des pertes potentielles découlant d'une série de résultats potentiels dans le cadre de différents scénarios de stress.

La Banque définit son appétit pour le risque en termes de volatilité des bénéfices et de maintien des exigences minimales en matière de fonds propres réglementaires dans le cadre de scénarios de crise. Notre appétit pour le risque peut être exprimé en termes de degré de variabilité du rendement que la Banque est prête à accepter pour atteindre le niveau de résultat souhaité.

Il est déterminé en tenant compte de la relation entre le risque et le rendement. Nous mesurons et exprimons l'appétit pour le risque de manière qualitative et en termes d'indicateurs de risque quantitatifs. Les mesures quantitatives comprennent le bénéfice à risque ou (la volatilité du bénéfice ou encore la volatilité des résultats), la liquidité et l'adéquation du capital économique.

En outre, un large éventail de limites de risque, de déclencheurs, de ratios, de mandats, d'objectifs et de lignes directrices sont en place pour tous les risques financiers (par exemple, les risques de crédit, de marché et de gestion de l'actif et du passif). Le profil de risque de la Banque est évalué au moyen d'une approche analytique ascendante couvrant toutes les activités et tous les produits majeurs de la Banque. L'appétit pour le risque est approuvé par le Conseil d'administration et sert de base à l'établissement des paramètres de risque à l'intérieur desquels les activités de la Banque sont évaluées.

En 2023, les paramètres de l'appétit pour le risque ont été suivis par rapport aux déclencheurs approuvés et les exceptions ont été signalées à la direction pour qu'elle prenne rapidement des mesures correctives. Les questions clés ont également été transmises au comité de gestion des risques de l'entreprise et au Conseil d'Administration de la Banque.

### **2.4. Les modalités de surveillance des risques : les procédures de surveillances, les mécanismes d'atténuation, les accords de compensations, les limites des différents types de risques, la gestion des grosses expositions et l'examen des expositions**

Le rôle du Directeur des risques au sein de Access Bank reste essentiel, car il est le premier responsable de la gestion globale des risques et du cadre efficace de gestion des risques d'entreprise de la Banque. Il apporte un soutien solide aux équipes de gestion sur base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

Bien que les modifications du cadre de la gestion des risques de la Banque nécessitent l'approbation du Conseil d'Administration, le département de la gestion des risques est responsable de l'application de la politique de risque de la Banque en surveillant constamment les risques, dans le but d'identifier et de quantifier les expositions aux risques significatifs et d'agir sur ces expositions si nécessaires. La gestion des risques au sein de Access Bank est devenue une culture et chacun, du cadre le plus subalterne au Directeur Général, est responsable de la mise en œuvre de la politique de gestion des risques.

#### 2.4.1. Les accords de compensation

Les prêts et les dépôts au nom de la même contrepartie, du même client, du même groupe ou de parties liées peuvent être compensés sous certaines conditions. C'est ce qu'on appelle la "compensation au bilan". Les accords de compensation juridiquement exécutoires pour les prêts sous forme de dépôts sont traités comme des atténuateurs de risque de crédit valables et la Banque peut calculer les exigences de fonds propres sur la base des expositions de crédit nettes.

Les lignes directrices pour l'acceptation de la compensation au bilan en tant qu'atténuateurs de risque de crédit valides sont les suivantes :

- Base juridique bien fondée permettant de conclure que la convention de compensation est exécutoire dans chaque juridiction concernée, que la contrepartie soit insolvable ou en faillite ;
- Possibilité de déterminer à tout moment les actifs et les passifs avec la même contrepartie qui est soumise à l'accord de compensation ;
- La durée du dépôt est au moins aussi longue que celle du prêt correspondant ;
- Le suivi et le contrôle de ses risques de roll-off (c'est-à-dire le potentiel d'augmentation soudaine de l'exposition lorsque des obligations à court terme, qui ont été compensées par des créances à plus long terme, arrivent à échéance) ; et
- Suivi et contrôle des expositions pertinentes sur une base nette, les actifs (prêts) sont traités comme une exposition et les passifs (dépôts) comme un accord de compensation éligible, si les conditions ci-dessus sont satisfaites.

Les dépôts en espèces domiciliés sur des comptes de la Banque soumis à des restrictions appropriées sont acceptés comme garantie pour tous les produits et services de crédit. En ce qui concerne les garanties en espèces, il est exigé que les espèces déposées soient correctement séparées et placées sous séquestre, et qu'elles ne fassent l'objet d'aucune autre charge pour un autre prêteur. Toutefois, dans des cas exceptionnels et avec l'accord de la Banque, il peut être dérogé à cette exigence lorsque le solde du compte peut être facilement couvert par une autre Banque.

#### 2.4.2. Garanties et sûretés

La Banque peut utiliser la structure des transactions, les sûretés et les garanties pour aider à atténuer les risques (identifiés et inhérents) dans les crédits individuels, mais les transactions doivent être conclues principalement sur la base de la solidité de la capacité de remboursement de l'emprunteur.

Les garanties ne peuvent pas se substituer à une évaluation complète de l'emprunteur ou de la contrepartie, ni compenser une information insuffisante. Il faut savoir que toute mesure d'exécution du crédit (par exemple, une procédure de saisie) peut éliminer la marge bénéficiaire sur la transaction. En outre, la Banque doit être consciente que la valeur de la garantie peut très bien être dépréciée par les mêmes facteurs qui ont conduit à la diminution de la recouvrabilité du crédit.

Les garanties et les autres facteurs d'atténuation du risque de crédit sont l'un des facteurs déterminants du recouvrement, et leur surveillance contribuera donc à la gestion du risque de recouvrement. Le département des Risques surveillera l'adhésion aux directives de la politique de gestion de risque de crédit liée aux garanties, telles que :

- Admissibilité des garanties et autres facteurs d'atténuation du risque de crédit ;
- Méthodologie d'évaluation ;
- Fréquence d'évaluation ;
- Fréquence de réaffectation ;
- Rapport prêt/valeur ;
- Caractère exécutoire des documents de sécurité.

Tous les aspects ci-dessus ainsi que les détails de la composante de mesure du risque seront contrôlés par le département des Risques sur base des rapports soumis mensuellement.

Tous les documents utilisés dans les transactions garanties et pour documenter la compensation au bilan, des garanties et sûretés doivent être contraignants pour toutes les parties et doivent être légalement exécutoires dans toutes les juridictions concernées.

Toute violation des politiques relatives aux garanties doit être signalée périodiquement par le département des Risques aux autorités compétentes et le département d'Administration des crédits sera alerté pour prendre des mesures correctives.

La responsabilité globale du maintien de la qualité des expositions au risque de crédit individuel incombe principalement au gestionnaire des comptes. Pour ce faire, il faut :

- Des interactions régulières avec le client ;
- Une évaluation continue de la possibilité de recouvrement du crédit ;
- La documentation des observations et des actions recommandées.

Le gestionnaire des comptes est responsable de l'examen de la qualité de crédit de toutes les expositions au risque en cours sur une base continue. Cet examen vise à évaluer les problèmes existants ou potentiels de validité, d'exhaustivité, d'exactitude ou de recouvrabilité de ces expositions, et à identifier rapidement le potentiel de déclin ou le déclin réel.

La transaction garantie est une transaction dans laquelle la Banque a une exposition au crédit et cette exposition au crédit est couverte en tout ou en partie par une garantie déposée par une contrepartie ou par un tiers pour le compte de la contrepartie. La contrepartie est utilisée pour désigner une partie à laquelle la Banque a une exposition de crédit au bilan ou au hors bilan. La garantie fournie par la contrepartie ou par un tiers pour le compte de la contrepartie est un élément essentiel du processus d'approbation du crédit et a un impact sur l'évaluation globale du risque de crédit lié à une exposition. Afin de minimiser le risque de perte de crédit pour la Banque en cas de baisse de qualité ou de délinquance, il est nécessaire de prévoir une garantie appropriée pour toutes les expositions au crédit.

Les lignes directrices relatives à l'acceptabilité des garanties de crédit doivent être approuvées par le Comité de crédit et doivent inclure une articulation claire et sans ambiguïté sur :

- Les garanties acceptables pour chaque produit de crédit, y compris la description, les restrictions de localisation pour les propriétés foncières, les directives relatives à la valeur minimale de réalisation de ces garanties ;
- La documentation requise/inscription hypothécaire de la garantie ;

- Les conditions de dispense de garantie et lignes directrices pour l'approbation de la dispense de garantie ;
- L'acceptabilité des espèces et autres formes de garanties libellées en devises étrangères. Une hypothèque légale inscrite au nom de Access Bank RD Congo est une exigence minimale pour tous les éléments donnés en garantie des facilités de crédit.

Tous les actifs et objets remis à la Banque en garantie du crédit doivent être couverts de manière appropriée par une police d'assurance valide pendant toute la durée du crédit. La facilité de réalisation de la garantie est une considération majeure en ce qui concerne l'acceptabilité de la garantie.

Au minimum, une vérification physique annuelle doit être effectuée pour confirmer l'existence et l'adéquation de toutes les garanties détenues à titre de sûreté. Les garanties doivent être évaluées à leur valeur de vente forcée. La valeur de vente forcée est généralement inférieure à la valeur nette. Selon la nature de ces garanties, toute garantie détenue à titre de sûreté pour des expositions de crédit est réévaluée sur une base périodique prédéterminée.

La Banque suivra les critères mentionnés ci-dessous pour évaluer l'éligibilité des garanties :

- **Sécurité juridique** : Le droit de reprendre possession de l'actif est juridiquement exécutoire et sans obstacle.
- **Capacité de fixer objectivement le prix ou la valeur marchande de l'actif** : La valeur de marché de l'actif est facilement déterminable ou peut être raisonnablement établie et vérifiée.
- **Liquidité** : La garantie doit pouvoir être facilement réalisable sans entraîner une réduction importante de sa valeur.
- **Commercialisation** : L'actif offert en garantie est négociable et il existe un marché secondaire facilement disponible pour la vente de l'actif.
- Faible corrélation avec l'exposition sous-jacente - la qualité de crédit de la contrepartie ou de toute entité du groupe liée et la valeur de la garantie ne doivent pas avoir une corrélation positive importante. Par exemple, si la facilité est garantie par des obligations émises par la contrepartie, la valeur de la garantie aura une forte corrélation positive avec la performance de la contrepartie.
- **Capacité à assurer le contrôle de l'actif si nécessaire** : Dans le cas d'un actif mobilier, la Banque doit soit avoir la garde physique de l'actif (par exemple, or, métal précieux), soit savoir où il se trouve (par exemple, véhicule, machines ou équipement).
- **Expertise** : La Banque doit avoir l'expertise et les systèmes nécessaires pour gérer l'actif concerné. La Banque doit être en mesure de déterminer la méthodologie d'évaluation et la fréquence d'évaluation appropriées à la garantie.

#### 2.4.3. Les limites pour les différents types de risque

- Les ratios principaux du portefeuille crédit

S/N	RATIO CLE	Limite - 2023
1	Taux de créances non performantes (max)	5%
2	Ratio Crédit/Dépôt (min)	40%
3	Ratio Crédit/Depôt (max)	70%
4	Ratio de solvabilité (min)	20%
5	Ratio de Liquidité (min)	120%
6	Taux de Crédit en monnaie étrangère/Crédit de décaissement	85%

---

7	Taux de Crédit en monnaie étrangère / Total portefeuille	85%
8	Prêt à Long et Moyen terme / Crédit de décaissement	65%
9	Crédit de décaissement / Total portefeuille	96%
10	Rendement de fonds propres	31%

---

- La limite de concentration par secteur

S/N	Secteur	Limites	Seuils
1	Activités des services administratifs et de soutien	0,15%	0,18%
2	Construction	8%	16,00%
3	Éducation	5%	6,00%
4	Général	12%	14,40%
5	Commerce général	10,5%	21,00%
6	Gouvernement	7,5%	9,00%
7	Santé humaine	0,2%	0,24%
8	Information et communication	3,6%	4,32%
9	Fabrication	7,6%	9,12%
10	Exploitation minière	13%	26,00%
11	Pétrole et gaz	12,5%	15,00%
12	Activités professionnelles, scientifiques et techniques	2,25%	2,70%
13	Télécommunication	5%	10,00%
14	Transport et stockage	12,7%	15,24%
<b>Total</b>		<b>100.00%</b>	<b>149,20%</b>

- Limites géographiques

S/N	Ville	Limites
1	Kinshasa	72.28%
2	Lubumbashi	13.42%
3	Matadi	1.70%
4	Goma	3.13%
5	Bukavu	2.38%
6	Kolwezi	2.51%
7	Likasi	1.22%
8	Butembo	1.55%
9	Durba	1.05%
10	Boma	0.75%
<b>TOTAL</b>		<b>100.00%</b>

- Limite par unité commerciale

	CATEGORIE	Limite
1	Grandes Entreprises	86.0%
2	Banque de détail	14.0%
<b>TOTAL</b>		<b>100.0%</b>

## 2.5. Les modalités de réalisation de tests de résistance et de simulation de crise

Ces tests de résistance et de scénario sont axés sur l'effet de diverses conditions sur les bénéfices et les besoins en fonds propres de la Banque. Pour des raisons de commodité, tous les scénarios sont décrits comme des stress.

**Stress 1 :** Contestation des résultats des élections présidentielles de décembre 2023 ;

**Stress 2 :** Croissance du volume moyen mensuel des retraits ;

**Stress 3 :** Remboursement des emprunts ;

**Stress 4 :** Dépréciation du franc congolais.

Les crises sont basées sur les projections financières établies dans le scénario de référence, sur la base du plan stratégique quinquennal, en mettant l'accent sur les trois premières années. Dans chaque cas, nous avons supposé que la crise se produirait en 2024, afin de maximiser l'impact sur la position en capital de la Banque. Pour chaque stress et scénario, nous avons calculé l'impact du stress et avons présenté la situation financière avant et après le stress.

Cette approche a été choisie car elle a l'impact le plus important sur le capital de la Banque, tout en garantissant que la croissance future est incorporée et prise en compte. Ces scénarios ont été alignés sur les prévisions financières de la Banque, avec une réduction de chaque pourcentage de croissance des bénéfices, une augmentation des provisions et des dépenses.

Notre cadre de simulation de crise est conçu pour :

- Contribuer à la définition et au suivi de l'appétit pour le risque
- Identifier les principaux risques pour notre stratégie, notre situation financière et notre réputation.

## 2.6. Processus de gestion des crises : plan de continuité d'activité

La Banque dispose d'un plan de continuité d'activité élaboré par l'organe exécutif et approuvé par l'organe délibérant lui permettant d'assurer le fonctionnement continu de ses activités et fonctions essentielles, afin de limiter les pertes en cas de perturbations opérationnelles majeures dues à des événements extérieurs ou liées à la survenance de risques opérationnels.

Les responsables du Plan de Continuité des activités sont choisis parmi les membres du Comité en charge de la Gestion du Plan de Continuité des Activités. Les procédures et politiques relatives au Plan de Continuité des Activités sont définies par le Département en Charge de la gestion des Risques Opérationnels, lesquelles sont communiquées et publiées à tout agent prestant au sein de la Banque.

Les tests du Plan de Continuité des activités se font semestriellement et couvrent principalement le Siège ainsi que les agences avec comme objectif de s'assurer que la Banque peut continuer à servir sa clientèle même en temps de crise. Le Plan de Continuité de la Banque fait l'objet d'audit au cours de chaque exercice tant par l'Audit Interne que l'Audit externe.

Le Plan de redressement est mis à jour au moins une fois par an pour tenir compte des changements intervenus dans l'activité et dans l'environnement réglementaire. Le plan de redressement permet à la Banque de rétablir sa solidité financière et sa viabilité dans une situation de stress extrême. Le plan de redressement et de résolution décrit la manière dont la Banque peut répondre à une situation de stress financier qui aurait un impact significatif sur son capital ou sa position de liquidité. Le plan présente un ensemble d'actions définies, visant à nous protéger, à protéger nos clients et les marchés et à prévenir un événement de résolution potentiellement plus coûteux.

## 2.7. Modalités de gestion des risques

La Banque estime que la gestion des risques d'entreprise offre des capacités supérieures pour identifier et évaluer l'ensemble des risques et pour permettre au personnel, à tous les niveaux, de mieux les comprendre et les gérer. Cela permettra de garantir que :

- L'acceptation des risques se fait de manière responsable ;
- L'organe exécutif et le Conseil d'Administration de la Banque bénéficient d'un soutien adéquat en matière de gestion des risques ;
- Les résultats incertains sont mieux anticipés ;
- La responsabilité est renforcée ;
- L'intendance est renforcée ;

La tolérance globale de la Banque à l'égard du risque est établie dans le contexte de sa capacité bénéficiaire, de son capital et de son modèle d'entreprise diversifié. La structure organisationnelle et la stratégie commerciale de la Banque sont alignées sur son niveau de risque modéré. Alors que la Banque franchit de nouvelles frontières sur un marché en croissance dans un univers de risques en constante évolution, un cadre de gestion des risques d'entreprise proactif devient encore plus crucial pour tenter de repousser les frontières de notre profil de risque global tout en restant réactif à l'univers de risques en constante évolution.

Access Bank considère et traite les risques comme une partie intrinsèque de l'activité et maintient une approche disciplinée de sa gestion des risques. Ses fonctions de gestion des risques restent dynamiques et réactives aux besoins des parties prenantes en se concentrant davantage sur les interrelations entre les différents types de risques.

Elle procède à des examens périodiques des limites d'exposition aux risques et du contrôle des risques pour se positionner sur le marché afin de se prémunir contre des scénarios défavorables. Il s'agit d'un outil inestimable qui a permis à la Banque de prévoir et de gérer avec succès les risques.

L'architecture de gestion des risques de la Banque, telle qu'elle a été conçue, a continué d'équilibrer la supervision de l'entreprise avec des fonctions de gestion des risques bien définies qui relèvent de l'une des trois catégories dans lesquelles les risques doivent être gérés :

- Lignes d'activité ;
- Gouvernance et contrôle ;
- Audit de l'entreprise.

Le Conseil d'Administration et la Direction Générale de la Banque s'engagent à établir, à mettre en œuvre et à maintenir en permanence des pratiques éprouvées en matière de gestion des risques, afin d'égaliser celles des grandes banques internationales. Nous sommes convaincus que la viabilité à long terme de la Banque dépend essentiellement de la bonne gouvernance et de la gestion efficace de nos activités.

À ce titre, la gestion des risques occupe une place importante et pertinente au sein de la Banque. Les stratégies et les politiques en matière de risques sont définies par le Conseil d'Administration de Access Bank. Ces politiques, qui définissent les niveaux de risque acceptables pour les opérations quotidiennes ainsi que la volonté de Access Bank d'assumer le risque, en fonction des bénéfices attendus, sont détaillées dans le cadre de la gestion des risques d'entreprise, qui est une approche structurée de l'identification des opportunités, de l'évaluation du risque inhérent à ces opportunités et de la gestion active de ces risques d'une manière efficace par rapport aux coûts.

Des politiques spécifiques sont également en place pour gérer les risques dans les différents domaines de risque essentiels que sont les risques de crédit, de marché et opérationnels, ainsi que pour d'autres risques clés tels que les risques de liquidité, de stratégie et de réputation.

#### 2.7.1. Analyse des risques et établissement de rapports

La Banque guide l'apport analytique dans la mise en œuvre de divers logiciels de risque et leur mise en œuvre continue dans les domaines du risque de crédit, du risque de marché, du risque opérationnel et d'autres domaines de risque. L'unité conçoit des modèles de simulation de crise et les met en œuvre sur les portefeuilles et le profil de risque de la Banque, ainsi que des analyses de risque complètes pour fournir un aperçu de tous les profils de risque actuels des unités d'affaires stratégiques. La Banque veille également à la mise en œuvre intégrale de l'accord de Bâle et gère le processus d'évaluation interne de l'adéquation des fonds propres.

La Banque a approfondi le cadre de gestion des performances intégré au risque dans le cadre du processus de maintien et d'alignement des comportements sur l'appétit modéré de la Banque pour le risque. La performance de l'entreprise sera par la suite suivie en mettant l'accent sur la performance financière et l'exposition aux risques, qui doivent être alignées sur l'appétit de la Banque pour le risque. Le budget annuel de la Banque est élaboré en tenant compte de l'appétit pour le risque en tant que partie intégrante de la détermination de l'objectif financier. Divers déclencheurs ont été utilisés pour suivre efficacement la conformité et appliquer une charge de risque aux différents départements où elles se trouvent.

#### 2.7.2. Rapports intégrés sur les risques

La Banque s'efforce d'améliorer tous les rapports analytiques internes sur la gestion des risques et de stimuler une culture de l'analyse fondée sur les données pour chaque décision ayant un impact sur tous les points de contact du processus de gestion des risques.

La qualité des rapports sur les risques a été considérablement améliorée grâce à la mise en œuvre d'un système de rapports sur les risques. Cela a permis un accès facile aux rapports sur les risques, des signaux d'alerte précoce, un meilleur suivi des limites et une meilleure prise de décision pour toutes les unités de la gestion des risques.

### **2.8. Dispositifs de gestion propre à chaque type de risque**

#### 2.8.1. Gestion de risque de liquidité

La liquidité est mesurée en termes d'avoir suffisamment de fonds disponibles en tout temps, pour répondre pleinement et rapidement, aux retraits effectués par les clients, aux investissements échus, aux prélèvements sur des facilités de crédit accordés et autres engagements financiers. Ainsi la Banque doit assurer :

- Aux déposants qu'ils peuvent retirer leurs fonds quand ils le désirent ;
- Aux emprunteurs de la disponibilité des fonds pour répondre aux demandes d'extension de crédit ;
- Les employés de la stabilité et la longévité Banque.

La détermination de l'adéquation de la position de liquidité de la Banque dépendra d'une analyse de la Banque concernant la position relative des facteurs suivants :

- Besoins de financements historiques ;

- Position de liquidité actuelle ;
- Besoins de financements futurs anticipés ;
- Qualité des actifs
- Capacité de générer du profit (présent et l'avenir) ;
- Sources de financement.

La gestion des risques de liquidité se fait au travers des outils ci-dessous :

- L'analyse du déficit de liquidité de la Banque et en comparant les ratios sélectionnés avec les objectifs définis ;
- L'élaboration des plans de financement alternatifs en cas des projections inappropriées.

La Banque évalue son risque de liquidité au travers de deux instruments :

- Le Ratio de liquidité pour déterminer le niveau de liquidité de la Banque ;
- L'analyse du déficit de liquidité de la Banque pour gestion de la liquidité tenant compte des profils d'échéances.

#### 2.8.2. Gestion de risque de change

Dans le contexte d'une économie congolaise dollarisée, le risque de change fait partie des risques majeurs qui peuvent menacer la viabilité et la rentabilité d'une institution financière en RDC. Cependant, afin de répondre aux besoins des clients, la Banque achète et vend un certain nombre de devises étrangères, et détient également des actifs et passifs libellés en monnaies étrangères. La Banque est ainsi donc exposée au risque de change lié à l'effet de fluctuation dans les taux de change en diverses devises.

Pour atténuer ce risque de perte en raison de la variation régulière du taux change, la Banque respecte strictement les limites de position telles que édictées par l'instruction n°14 de la Banque centrale du Congo ainsi que le manuel des procédures de la Maison Mère Access Bank PLC.

Le suivi de l'exposition de la Banque se fait au travers du rapport Blotter, reprenant tous les achats et les ventes des devises. Des rapports journaliers sont envoyés à la Haute direction ainsi qu'à la Maison Mère.

#### 2.8.3. Gestion de risque de marché

Access Bank est confrontée au risque de baisse de ses revenus et de son capital en raison de changements défavorables dans les variables du marché, telles que les taux d'intérêt et les taux de change variables du marché. Le risque de marché est le risque que la valeur des positions au bilan et hors bilan soit affectée négativement par les mouvements des prix des actions, des taux d'intérêt, des taux de change et des prix des matières premières. Access Bank est exposée au risque de marché à travers les positions créées dans ses portefeuilles bancaires.

Le Conseil d'Administration approuve l'appétit pour le risque pour les activités bancaires et les limites de risque sont fixées dans le contexte de l'appétit pour le risque de marché approuvé.

#### 2.8.4. Gestion de risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance de processus internes, de personnes ou de systèmes, d'événements extérieurs ou de systèmes internes inadéquats ou défaillants. Notre définition du risque opérationnel exclut les risques réglementaires, les risques stratégiques et les pertes potentielles liées uniquement à des jugements concernant la prise de risques de crédit, de marché, de taux d'intérêt, de liquidité ou d'assurance. Elle inclut également les risques juridiques, de réputation et de franchise associés aux pratiques commerciales ou à la conduite du marché dans lesquelles la Banque est impliquée.

Le risque opérationnel est inhérent aux activités commerciales globales de Access Bank et, comme pour les autres types de risques, il est géré au moyen d'un cadre global conçu pour équilibrer les risques de crédit et de liquidité.

Ce cadre comprend :

- La reconnaissance de la propriété du risque par les entreprises ;
- Un contrôle par la gestion indépendante des risques ; et
- Un examen indépendant par le service d'audit de l'entreprise.

#### 2.8.5. Gestion de risque de Crédit

Le processus de fixation des limites de risque crédit est consécutif à la prévision et à la gestion du portefeuille crédit effectuées par la direction. Il implique la collecte et l'analyse des données macroéconomiques, de l'évolution dans l'industrie et les analyses sectorielles.

Les indicateurs suivants sont pris en charge dans la fixation des limites de risque de crédit :

- La croissance du PIB réel ;
- Le PIB par habitant ;
- Le taux d'inflation ;
- La dette publique ;
- L'évolution de taux de change ;
- L'analyse de forces, faiblesses, opportunités et menaces ;
- Le guide sur la Politique de crédit de Access Bank RD Congo.

Les considérations macroéconomiques et commerciales ont guidé la croissance des prêts en monnaie locale et en devise pour la période. L'orientation des prêts est conforme au Guide de politique de crédit et aux critères d'acceptation des risques de la Banque.

Étant une économie dollarisée, le portefeuille en devise est bien surveillé pour garantir que seuls les clients disposant de sources de remboursement en devise bénéficient des facilités en devise.

Les prêts sont restés dans toutes les limites de concentration approuvées par le Conseil d'Administration. L'objectif est de rester à un niveau de ratio de portefeuille à risque inférieur à 5 %. Il doit être soumis au respect de tous les paramètres et limites réglementaires.

## **2.9. Modalités opérationnelles de gestion des risques**

La Banque reconnaît l'importance de la gestion des risques et s'engage à en améliorer la mesure et la gestion. Dans le cadre des risques de la Banque, des méthodologies et des outils qualitatifs et quantitatifs sont appliqués (à l'échelle de la Banque) afin d'identifier et d'évaluer ces risques et de fournir des informations de gestion permettant de déterminer les mesures d'atténuation appropriées. Un processus standard est utilisé à l'échelle de la Banque pour l'identification, la saisie, l'évaluation, l'analyse et la communication des événements à risque.

Les événements à risque sont enregistrés dans une base de données centrale et font l'objet d'un rapport mensuel au comité de gestion des risques de l'entreprise.

Afin d'identifier et d'atténuer les risques de manière proactive, le cadre opérationnel de gestion du risque utilise l'auto-évaluation des risques. Il est utilisé à un niveau granulaire pour identifier les risques matériels pertinents et les contrôles clés permettant d'atténuer ces risques. Les risques et les contrôles sont évalués sur une base annuelle et des plans d'action pertinents sont mis en place pour traiter, tolérer, supprimer ou transférer les risques, en tenant compte de l'appétence au risque de l'entreprise.

Le programme d'auto-évaluation des risques est étendu et couvre l'ensemble des activités de la Banque. L'audit interne vérifie en outre l'efficacité du programme d'auto-évaluation des risques dans le cadre normal de l'audit et les mesures pertinentes sont contrôlées et font l'objet d'une action et des recommandations.

## **2.10. Dispositif global du contrôle interne**

Le dispositif de contrôle interne comprend : (i) un système permettant de contrôler les opérations et les procédures internes ; (ii) une organisation de la comptabilisation des opérations et du traitement de l'information pour s'assurer la fiabilité des conditions de collecte, de traitement, de diffusion et de conservation des données comptables et financières ; (iii) des systèmes permettant de mesurer, de maîtriser et de surveiller les risques et les résultats ; (iv) un système de documentation et d'information garantissant l'efficacité des canaux de circulation interne de la documentation et de l'information ainsi que de leur diffusion auprès des tiers.

Les fonctions du système du contrôle interne sont dotées d'une indépendance vis-à-vis d'autres fonctions opérationnelles leur permettant de suivre le respect des procédures internes, de s'assurer d'une bonne organisation comptable, de vérifier la qualité des systèmes d'information et de communication, et de la gestion de la documentation et de l'information.

Le système de contrôle interne est constitué des trois fonctions complémentaires, non exclusives l'une de l'autre, ci-après :

- Le contrôle permanent de premier niveau assuré par les préposés opérationnels eux-mêmes ;
- Le contrôle permanent de deuxième niveau assuré, à posteriori et de façon récurrente, par des équipes dédiées au contrôle de la conformité et de la qualité de la mise en œuvre des processus opérationnels, lesquelles n'exercent pas de fonctions opérationnelles.  
Ce contrôle est composé des trois fonctions suivantes :
  - La fonction de contrôle permanent des activités opérationnelle
  - La fonction de conformité ;
  - La fonction de gestion des risques.
- Le contrôle de troisième niveau effectué de manière périodique, sous la responsabilité de l'organe délibérant au travers de son Comité d'Audit, par une fonction d'audit interne indépendante intervenant sur pièces ou sur place dans le cadre de missions.

L'organe exécutif est responsable de la mise en œuvre effective du système de contrôle interne, de conformité et de gestion des risques. Il est tenu notamment de :

- Établir la structure organisationnelle appropriée et se doter des moyens humains et matériels nécessaires à la mise en œuvre du système de contrôle interne ;
- Identifier l'ensemble des sources de risques internes et externes ;
- Définir les procédures adéquates de contrôle interne.

### **2.11. Dispositif de contrôle de la conformité**

Access Bank RD Congo dispose des procédures appropriées, qui génèrent un niveau de conscience et de vigilance pour se prémunir contre le risque de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. La formation du personnel est très importante dans nos efforts de réaligement de nos opérations par rapport aux exigences des régulateurs.

La Banque organise des formations trimestrielles pour tous les employés sur tous les thèmes couvrant nos opérations, et utilise également cette plateforme pour informer nos agents sur les lois et textes existants et/ou modifiés. Dans nos formations, qui de plus sont interactives, nos agents apprennent des sujets de conformité très proches à leurs réalités professionnelles quotidiennes. Des normes et principes internationaux sur la conformité sont aussi enseignés. Les agents de conformité sont aussi formés et encouragés à suivre des formations locales et internationales appropriées, cela dans le but de mieux les équiper pour renforcer l'environnement de conformité de la Banque.

Le département de conformité est chargé de faire un suivi sur tous les éléments pouvant poser un risque de non-conformité. Au quotidien la presse est suivie de près, et nos systèmes sont connectés au moteur de recherche Google qui nous informe en temps réel de toutes les informations publiées sur la Banque. Cela nous permet de mieux maîtriser les informations circulant sur la Banque et bien positionner la Banque dans la gestion de l'information.

La Banque a développé plusieurs rapports faisant un suivi rapproché de toutes les questions de conformité. Les conclusions de ces rapports sont rapportées aux responsables des unités concernées pour corrections, et au comité de Direction pour information. Tous les indicateurs de risques de non-conformité sont suivis et des actions concrètes sont réalisées dans le but de les prévenir.

Il n'y a pas eu de dysfonctionnement identifié au cours de l'exercice. Les contrôles permanents ont révélé des retards dans la collecte de certains documents d'ouverture des comptes (ouverture des comptes des sociétés en constitution), ce qui a poussé la Banque à soit bloquer certains comptes jusqu'à leur régularisation, ou soit à les clôturer. Les institutions chargées de délivrer les documents des sociétés en création ne les font pas systématiquement, d'où le retard dans la régularisation des comptes ouverts avec documents manquants.

La mise à jour des documents des comptes est assez longue compte tenu du fait que les clients (de fois fonctionnaires de l'état) ne parviennent pas à apporter les nouveaux éléments à la Banque afin de nous permettre l'actualisation de leurs dossiers.

L'évolution des signatures dans les comptes des clients demeure aussi un défi à relever, car une grande partie des fonctionnaires de l'état n'arrivent pas à bien reproduire leurs signatures.

Comme mesure corrective, les comptes sont bloqués jusqu'à leurs régularisations par le client. Les gestionnaires des comptes sont en contact permanent avec les clients pour toute

régularisation. Aussi nous entretenons un contact permanent avec la Direction de la Paie, pour toutes questions de non-conformité provenant des fonctionnaires de l'état.

Les résultats de contrôles permanents sont discutés avec les unités concernées et ensuite inscrits dans un registre de suivi, ce fichier permet de faire un suivi sur l'évolution de régularisation des insuffisances relevées dans les délais raisonnables

Situation au cours de l'exercice écoulé :

La fonction de conformité réalise ses activités en s'assurant de la conformité des opérations exécutées par la Banque. Un répertoire des obligations est mis en place afin de faire le suivi de conformité des activités de la Banque. La Banque est soumise à l'obligation de vigilance constante, y compris celle de vérifier et de mettre à jour les informations relatives à l'identification de la clientèle. Une revue journalière est effectuée avant, pendant et après ouvertures des comptes afin de s'assurer que les clients ont fourni tous les documents exigés par la Banque.

Durant l'année 2023, la Banque a ouvert 27,896 comptes. De la revue annuelle effectuée sur tous les comptes ouverts, il sied de noter que 180 comptes ont été ouverts avec une documentation incomplète, dont 85 comptes personnes physiques et 95 comptes sociétés en constitution, et un total de 128 comptes ont été régularisés. Un suivi est effectué afin de régulariser les dossiers avec documents incomplets.

Le problème majeur relevé porte sur le non-respect de la réglementation du change relativement à la transmission des documents d'importation dans le délai.

#### 2.11.1. Risque de Blanchiment des capitaux et de Financement du terrorisme

- Classification et cartographie des risques (LCB/FTP) :

Le tableau ci-dessous résume les notes de risque attribuables aux piliers principaux des risques :

S/N	Note	Signification
1	Elevé	L'élément a un impact significatif ou peut conduire à des manquements graves sur les règlements établis par les régulateurs. Ceci peut aussi signifier que suffisamment d'attention doit être accordée pour corriger immédiatement la tendance.
2	Au-dessus de la moyenne	Impact claire sur les procédures de la Banque et nécessite une correction immédiate
3	Modéré	Impact est faible et rappel à un besoin d'attention. Le plus souvent quand les fonctions ou des facteurs clés changent.
4	Bas	Elément sans impact sur les activités de la Banque ou qui ne pose aucun risque. Cet élément de risque ne nécessite pas d'attention supplémentaire.

Les risques LCB/FTP sont classifiés en quatre piliers :

- Les clients ;
- Les produits et services ;

- Les canaux de transmission ;
- Les risques géographiques.

### **Pour les clients**

La Banque effectue des analyses sur les indices de risques sur les clients : Les individus, les entreprises publiques et privés, les ONG, les personnes politiquement exposées. La Banque a une politique d'acceptation ou de rejection des clients selon les risques détectés. Dans les analyses de conformité LCB/FTP, les clients sont classés selon la note de risque leur octroyée dès début de la relation, cette note varie avec la dynamique de la relation, au fur et à mesure que des diligences approfondies sont faites sur le client.

### **Pour les produits et services**

La Banque considère aussi que les produits et services offerts peuvent être source de risque. Par exemple les dépôts sont généralement le premier point d'entrée du risque de LCB/FTP.

C'est pourquoi la Banque suit de près tous les dépôts de clients pour identifier les dépôts suspects, les dépôts et transferts structurés. Des revues sont effectuées par le département d'éthique et Conformité sur les différents produits de la Banque pour éviter que ces produits et services soient utilisés à des fins de blanchiment des capitaux. Par exemple, les cartes de crédits, les distributeurs de billets, les services de transferts, les comptes correspondants etc.

### **Pour les canaux de transmission**

La Banque effectue des revues pour identifier les éléments de risque dans les canaux de transmission des services de la Banque. Par exemple les distributeurs des billets, la Banque en ligne, les plateformes de transferts et réception des fonds etc.

### **Pour les risques géographiques**

Ici les indices de risque sont perçus selon la localisation géographique des clients, de nos branches et de nos points de contacts. Par exemple, les transferts vers certaines zones géographiques classés à haut risque sont bloqués. Nos branches qui se retrouvent dans des zones à haut risques subissent des revues supplémentaires et ont beaucoup de restrictions quant à leurs opérations.

La classification et cartographie des risques LCB/FTP sont soumises à des suivis et révisions mensuels. Ici les notes de risques et les piliers de risques sont évalués pour une actualisation.

#### ▪ Procédures (LCB/FTP) :

La Banque dispose d'une politique de lutte contre le blanchiment de capitaux et financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive. Le but de cette politique est de : (i) S'assurer que Access Bank RD Congo est en pleine conformité avec tous les statuts et règlements et adhère à des pratiques bancaires saines et reconnues ; (ii) S'assurer que la Banque ne sera pas victime d'activités illégales perpétrées par ses clients ; (iii) Assurer une politique efficace qui protège la réputation de Access Bank RD Congo.

Cette politique est mise à jour chaque année et est soumise au conseil d'administration pour approbation.

Pour l'année 2023, le changement significatif intervenu est relatif à la revue des opérations de transferts des fonds vers l'étranger de montant supérieur ou égal à USD 10.000. Tout retrait égal

ou supérieur à USD 10.000 est strictement prohibé exception faite pour les Banques, les microfinances, les bureaux de change, les sous agents de la Banque (Western Union, Moneygram), les coopératives d'épargne ainsi que toute entité faisant l'objet d'une dérogation spéciale telle que prévue dans l'instruction 15 Bis modification 4 de la Banque Centrale du Congo.

La Banque assure une obligation de vigilance sur ces transactions et reporte à la CENAREF toute transaction effectuée dans des conditions de complexité inhabituelle ou injustifiées. Le département de Conformité exerce une vigilance renforcée sur tous les virements de fonds à l'étranger.

La Banque dispose de plusieurs applications telles que « Safewatch » et « World check » lors de l'entrée en relation avec des clients afin de s'assurer que les personnes figurant sur la liste de surveillance ne font pas parties de la Banque et de suivre de près tous les clients sujets à des allégations afin de surveiller adéquatement leurs transactions. Le département de conformité détermine aussi le niveau de risque des clients afin de classer ceux présentant un risque élevé, moyen et faible. L'application « Safewatch » est reliée à plusieurs bases de données internationales et locales, et bloque tout transfert posant des anomalies en matière de LCB/FTP.

Cette application permet aussi de suivre le volume des transactions. Chaque jour, une revue est effectuée sur tous les transferts entrants et sortants selon le seuil prédéfini. Cette vigilance approfondie permet de renforcer l'efficacité du dispositif de gestion des risques de conformité en matière de LCB/FTP.

La circulation au sein du groupe des informations nécessaires à l'organisation de la LCB/ FTP est très fluide, d'autant plus que le groupe a aussi une obligation de se rassurer que ses filiales exercent leurs opérations dans le respect des normes et bonnes pratiques internationales en matière de LCB/FTP.

Pendant que la Banque observe tous les seuils de significativité tel que requis par la Banque Centrale du Congo, elle établit aussi des critères selon la caractéristique des produits offerts et des clients qu'elle sert. Ces critères nous permettent de détecter des anomalies. Les seuils de significativités sont étroitement liés aux piliers des risques. Par exemple les personnes à haut risque ont un seuil élevé par rapport aux personnes à risque modéré.

- Dénonciation par anonymat

La dénonciation fait référence à la pratique consistant à signaler des actes répréhensibles ou un comportement contraire à l'éthique au sein d'une organisation. Pour encourager les employés à divulguer toute faute professionnelle ou mauvaise conduite qu'ils constatent, la Banque a mis en place une procédure de dénonciation par anonymat. Plus encore, il est important de noter que les employés qui signalent des allégations de faute professionnelle sont protégés, car la confidentialité est essentielle à la mise en œuvre efficace d'un programme de dénonciation.

- Prévention de Confit d'intérêt

Access Bank RD Congo exige que des obligations particulières soient imposées à tous les employés afin de protéger son intégrité, ses opérations et ses intérêts. Il est expressément interdit aux employés d'utiliser leur association avec la Banque à des fins personnelles au-delà de la rémunération et des avantages autorisés. Chaque fois que l'on se demande si une activité violerait ou semblerait violer ce principe, il convient de demander conseil à l'autorité de gestion appropriée. Des éclaircissements doivent être recherchés sur toutes les questions qui soulèvent des conflits d'intérêts.

---

Les employés ne doivent pas, pour leur propre compte, emprunter ou prêter aux clients de la Banque. Ils ne doivent pas utiliser le nom et l'influence de la Banque à des fins personnelles et ne doivent rien faire qui puisse nuire à un autre employé ou à l'environnement de la Banque.

- Code d'Éthique et de Déontologie

La Banque dispose d'un code d'éthique et de déontologie décrivant les normes, politiques, et procédures éthiques communes applicables à tous les agents, et qui s'articule sur la performance professionnelle, l'intégrité et l'objectivité qui sont des éléments fondamentaux de la confiance que nos clients et le public nous accordent et que nous nous accordons les uns aux autres.

### 3. Gouvernance d'entreprise

Le gouvernement ou la gouvernance d'entreprise peut se définir comme l'ensemble des règles qui régissent la manière dont une entreprise est contrôlée et dirigée. Il répartit les droits et les obligations des différents intervenants au sein de l'entreprise, tels que les actionnaires ou les dirigeants, et pose les règles et les procédures de prise de décision.

En raison de l'importance des établissements des crédits dans l'économie, ils se doivent d'appliquer des principes rigoureux de gouvernance.

#### 3.1. Organisation de la Banque, Structure de l'actionariat et droit de vote

Access Bank RD Congo est une Société Anonyme avec Conseil d'administration. Elle compte actuellement six (6) actionnaires détenant 33 414 actions d'une valeur totale de USD 33 414 000 réparties et structurées comme suit :

No	Actionnaires	Nombre de parts	Nombre de votes	Sommes en USD	%
1	Access Bank PLC	33 409	33 409	33 409 000	99,985
2	Bernard Mavambu Zoya	1	1	1 000	0,0029
3	Georges Mukuna Luabing	1	1	1 000	0,0029
4	Nicolas Mabeka ne Niku	1	1	1 000	0,0029
5	Simon Tuma-Waku Bawangamio	1	1	1 000	0,0029
6	Ojinika N. Olaghere	1	1	1 000	0,0029
<b>Total</b>		<b>33 414</b>	<b>33 414</b>	<b>33 414 000</b>	<b>100</b>

#### 3.2. Politique en matière de composition et de fonctionnement des organes de gestion et délibérant

##### 3.2.1. Nombre, durée du mandat, rotation, âge

Access Bank RD Congo est administrée par un Conseil d'Administration. Il est composé de dix (10) Administrateurs. Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires pour un terme de trois (3) ans renouvelables avec une durée maximale de six (6) ans conformément à l'article 16 de l'instruction 21 de la Banque Centrale du Congo.

##### 3.2.2. Critères de sélection

Les Administrateurs de Access Bank RD Congo SA sont désignés selon leurs expertises tant dans le domaine bancaire, financier que dans la gouvernance d'entreprise.

##### 3.2.3. Procédure de proposition (nouveaux mandats/reconduction) et de démission/non reconduction

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires et soumis par la suite à l'approbation préalable de la Banque Centrale du Congo. L'Administrateur est libre de démissionner du Conseil d'Administration.

En cas de vacances de mandat d'Administrateur, les membres restants du Conseil d'Administration peuvent y pourvoir provisoirement. Il sera procédé à l'élection définitive lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Tout Administrateur désigné dans ces conditions n'est nommé que pour le temps nécessaire à l'achèvement du mandat de l'Administrateur qu'il remplace.

Access Bank RD Congo est tenue d'informer la Banque Centrale du Congo de tout changement dans la structure de son Conseil d'Administration.

#### 3.2.4. Administrateurs indépendants

Le Conseil d'Administration d'Access Bank RD Congo compte cinq (5) administrateurs indépendants. Ils n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec la maison mère. Ils possèdent chacun un compte chez Access Bank RD Congo, SA leur permettant de recevoir les jetons de présence.

### 3.3. Structure de gestion

#### 3.3.1. Le Conseil d'administration

- Composition

La Banque est administrée par un Conseil d'administration composé de dix (10) administrateurs ci-après :

No.	Noms	Statut et profil	Date de nomination	Expiration du mandat
1	Mme. Ikukumu Mpia (Président du Conseil d'Administration)	<b>Administrateur Indépendant.</b> Elle a plus de 10 ans d'expérience avérée dans le secteur bancaire au Canada, aux États-Unis et en République démocratique du Congo.  Elle a également accumulé 8 ans d'expérience multisectorielle en Conseil (Advisory) dans l'audit de projet, l'audit organisationnel, l'amélioration de la performance, l'évaluation des systèmes de contrôle interne, la conformité réglementaire, et la gestion des risques bancaires .	20 oct. 2021	20 oct. 2024
2	Dr. Bodia Bavuidi	<b>Administrateur Indépendant</b> à Access Bank RD Congo depuis	20 oct. 2021	20 oct. 2024

		2022, elle est Docteur en littérature Francophone de l'université de Toronto, elle est certifiée en Gestion de projet, elle a un Bachelor en économie de l'université de Toronto au Canada.		
3	Mme. Nina Massangu Mwamba	<b>Administrateur Indépendant.</b> Elle a plus de 10 ans d'expérience avérée dans le secteur bancaire en République démocratique du Congo, ainsi que dans le Conseil en gestion stratégique (Management consultancy) dans la planification stratégique et le suivi de la mise en œuvre, l'audit organisationnel, l'amélioration de la performance, l'évaluation des systèmes de contrôle interne, la conformité réglementaire, et la gestion des risques bancaires	3 févr. 2022	3 févr. 2025
4	Mme. Neka Adogu	<b>Administrateur non exécutif.</b> Avec plus de 22 ans d'expérience dans les institutions de services financiers en Afrique, c'est une professionnelle expérimentée du monde des affaires qui possède les compétences nécessaires pour assurer une gestion financière saine.	28 févr. 2020	28 févr. 2026
5	M. Alfred Kasongo Kikonda	<b>Administrateur non-exécutif,</b> dirigeant chevronné fort d'une expertise et de des compétences bancaires et financières acquises au sein d'institutions financières internationales et régionales ainsi qu'une expertise en développement des affaires.	3 févr. 2022	3 févr. 2025
6	M. Ralph Opara	<b>Administrateur non-exécutif,</b> il a plus de 22 ans d'expérience dans le secteur bancaire, il est également chef de la division Banque commerciale de Access Bank PLC à Lagos, Responsable de la stratégie et de la conduite des activités sectorielles du groupe.	28 févr. 2020	28 févr. 2026

7	Dr. Aubin N'semy Mabanza	<b>Administrateur indépendant</b> , il est Juriste-Politologue, Docteur en Droit privé de l'Université de Bordeaux, LLM Cardiff Law School, Chercheur associé au Centre de Droit Comparé du Travail, et de la Sécurité Sociale (COMPTRASSEC) de l'Université de Bordeaux, il est Professeur Associé à l'Université de Bandundu, avocat aux Barreaux de Kinshasa-Matete et de Londres (RFL). Depuis plus de 25 ans, il est spécialisé en droit des affaires, droit du travail, droit des assurances et droit international privé. Il est Mandataire en propriété intellectuelle.	3 févr. 2022	3 févr. 2025
8	M. Jose Landu	<b>Administrateur indépendant</b> , licencié en Droit de l'université de l'université libre de Belgique, il fut Administrateur Directeur Général de FINA LOG SA, secrétaire Général des filiales de TOTAL SA, juriste d'affaires dans l'assistance juridique aux investissements internationaux en Afrique installé à Washington.	20 oct. 2021	20 oct. 2024
9	M. Arinze Osuachala	<b>Administrateur exécutif</b> , avec plus de 20 ans d'expérience dans le secteur bancaire, il est titulaire d'un diplôme de master en économie de l'université de Nnamdi Azikiwe au Nigeria.	21 avr. 2023	21 avr. 2028
10	M. Gaëtan Munkeni	<b>Administrateur exécutif</b> avec plus de 10 ans d'expérience dans le secteur Bancaire, il a fait des hautes études en affaires à l'université de Liverpool et licencié en Economie de l'université de Johannesburg.	21 nov. 2022	21 nov. 2025

#### ▪ Fonctionnement

Le Conseil d'administration est régi par les statuts de Access Bank RD Congo et par sa Charte. Il se réunit sur convocation et sous la direction de son président ou à défaut, de l'administrateur doyen en âge en cas d'empêchement du président. Les réunions se tiennent au siège social, sauf cas de force majeure. Les convocations sont envoyées quinze jours au moins avant la date de la réunion, sauf cas de force majeure à mentionner dans le procès-verbal. Le Conseil d'administration ne peut délibérer et statuer que si la majorité absolue de ses membres sont présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix. En cas de partage des voix, la voix du président de la réunion est prépondérante (article 19 des statuts).

- Comités spécialisés

Conformément à l'article 25 de l'instruction 21 de la Banque Centrale du Congo, le Conseil d'Administration est tenu de créer cinq (5) comités spécialisés chargés respectivement de renforcer la gouvernance sur les fonctions d'audit, de gestion des risques, d'éthique et de conformité, de nomination de ses membres, des mandataires sociaux et des hauts cadres de l'établissement assujetti ainsi que de détermination de la politique de rémunération.

Au niveau de la Banque, l'organe délibérant a créé quatre (4) comités spécialisés dont les attributions des comités de nomination et des ressources humaines ont été fusionnées sur autorisation de la Banque Centrale du Congo en accord avec l'article 27 de l'instruction 21. Il s'agit des :

- Le Comité d'Audit ;
- Le Comité d'Éthique et Conformité ;
- Le Comité de nomination et de rémunération ;
- Le Comité des Risques

Les comités d'audit, des risques, et d'éthique et conformité sont présidés par un Administrateur Indépendant tandis que le comité de nomination et rémunération est présidé par un Administrateur non-exécutif. Ces comités se réunissent trimestriellement suivant un calendrier approuvé et exceptionnellement suivant l'urgence. Ils soumettent leurs rapports au Conseil d'Administration.

- Le Comité d'Audit

Le comité aide le Conseil d'Administration à s'acquitter de sa responsabilité de surveillance en ce qui concerne :

- L'intégrité des états financiers de la Banque et le processus d'information financière ;
- L'indépendance et la performance des auditeurs internes et externes de la Banque ; et
- Le système de contrôle interne de la Banque et le mécanisme de réception des plaintes concernant les procédures comptables et d'exploitation de la Banque.

- Le Comité d'Éthique et Conformité

Le Comité aide le Conseil d'Administration à s'acquitter de sa responsabilité de surveillance en ce qui concerne l'établissement de politiques, de normes et de lignes directrices pour la gestion de l'éthique et la conformité aux exigences juridiques et réglementaires de la Banque.

A cet effet, le Comité est chargé de surveiller la mise en œuvre du dispositif de la fonction de conformité dans des conditions appropriées et de la mise en œuvre des opérations de la Banque au regard des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

- Le Comité de nomination et de rémunération

Le Comité aide le Conseil d'Administration sur sa responsabilité de surveillance en ce qui concerne la nomination, la rémunération, les avantages et toutes les autres questions des Ressources Humaines touchant les administrateurs et les employés de la Banque.

A cet effet, le Comité a la mission d'examiner et d'évaluer l'adéquation entre le rôle et les responsabilités du poste à pourvoir d'une part, et le profil de compétences, l'honorabilité et l'expérience des candidats.

Précisément, le Comité aide le Conseil à déterminer un système global des rémunérations approprié au vu de la culture de la Banque, de l'appétence au risque, des activités et de la rentabilité de la Banque.

- Le Comité des Risques

Le Comité aide le Conseil d'Administration à s'acquitter de sa responsabilité de surveillance en ce qui concerne l'établissement de politiques, de normes et de lignes directrices pour la gestion des risques, aux exigences juridiques et réglementaires de la Banque.

A cet effet, le Comité est chargé d'examiner les stratégies de prise de risque afférentes à l'ensemble des activités et à toutes les natures de risque, de proposer des politiques d'appétence pour le risque approprié au regard de la tolérance au risque de la Banque et d'en surveiller le respect.

### 3.3.2. Le Comité de Gestion

Ce comité est composé de (du) :

- Directeur Général et Président du Comité de Gestion ;
- Directeur Général adjoint ;
- Directeur Commercial ;
- Directeur des Finances ;
- Responsable des Risques ;
- Responsables de l'Informatique et Technologie ;
- Responsable des Ressources Humaines ;
- Directeur des Opérations ;
- La Responsable de l'Ethique et de la Conformité ;
- Le Responsable Juridique et Secrétaire Général.

Le Conseil d'Administration désigne les membres du Comité Exécutif (Comité de Gestion) sur proposition du Directeur Général.

Le Comité Exécutif (Comité de Gestion) se réunit toutes les fois que l'intérêt de la Banque l'exige. Toutefois, il tient une réunion hebdomadaire pour passer en revue les activités de la Banque.

Le Comité Exécutif est présidé par le Directeur Général. Il se réunit sur convocation de ce dernier et ne peut siéger et statuer valablement qu'à la majorité absolue de ses membres. (art. 24 des statuts)

Les personnes citées ci-dessous ont la qualité de dirigeant effectif, mais pas celle d'administrateur. Il s'agit de (d') :

- Adrien Chem Sham Mbele
- Marissa Nanou Muniampala Mangenda
- Laurent Kabish Binen
- Kwasi Akwa Ampofo

La répartition interne des tâches des dirigeants effectifs se présente de la manière suivante :

- Arinze Kenechukwu Osuachala, Directeur Général
- Gaëtan Munkeni E'ndiom, Directeur Général adjoint
- Adrien Chem Sham Mbele, Directeur Commercial
- Marissa Nanou Muniampala Mangenda, Directeur des Finances
- Laurent Kabish Binen, Responsable de l'Informatique et Technologie
- Kwasi Akwa Ampofo, Directeur des opérations

### 3.3.3. Autres Comités

- Le Comité d'hygiène et de sécurité

Ce comité met sur pieds des directives et des lignes de conduite qui contribueront à garantir la santé et la sécurité de son personnel, de ses clients ainsi que de toute personne visitant ses installations. Il se réunit trimestriellement et rapporte au Comité Exécutif.

- Le Comité informatique

Ce comité se réunit mensuellement et rapporte au Comité Exécutif. Il approuve et fait le suivi des projets informatiques, normes et procédures informatiques et la revue des performances du service informatique.

## **3.4. Fonctions clés**

### 3.4.1. Fonction d'encadrement

La fonction d'encadrement est assurée par tous les responsables de département au sein de la Banque.

### 3.4.2. Fonctions de contrôle indépendantes

- Audit

La fonction d'Audit Interne assure un suivi exhaustif du système de contrôle interne, veille à sa cohérence à travers l'évaluation des différents niveaux de contrôle et à l'exactitude des Etats financiers. L'audit interne rapporte directement au Conseil d'Administration par le biais du Comité d'Audit.

KPMG a été désigné Commissaire aux Comptes de Access Bank RD Congo.

- Contrôle Interne

La Direction de Contrôle Interne focalise son attention sur les domaines où se concentrent les principaux risques selon une approche structurée d'évaluation des risques. Elle élabore des plans d'action pour remédier aux déficiences identifiées.

- Ethique et Conformité

La fonction d'éthique et Conformité chez Access Bank RD Congo a pour mission notamment de la conformité de la Banque à la réglementation liée à l'activité bancaire. Elle assiste le Comité Exécutif et le Conseil d'administration dans le suivi du risque de non-conformité.

Elle soumet, à la fin de l'exercice, un rapport à la Banque Centrale du Congo.

- Direction des risques

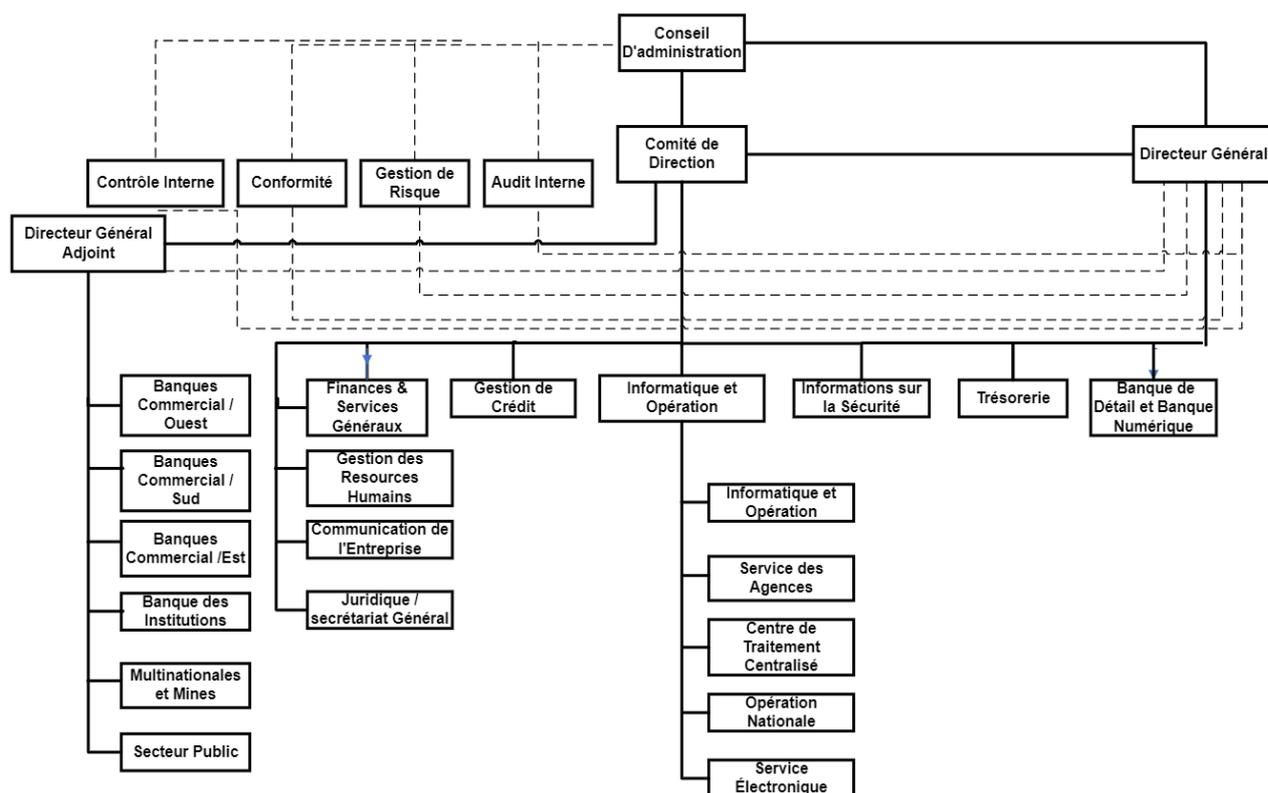
Access Bank RD Congo dispose d'une direction de risque chargée d'analyser que le risque inhérent à son activité soit prévisible et corresponde aux objectifs et au seuil de tolérance de la Banque. Elle vise également à maintenir un équilibre entre le risque et l'avantage en vue de maximiser les résultats pour l'institution.

A ce point, elle est conforme à l'instruction n°22 de la Banque Centrale du Congo qui recommande l'identification, l'analyse, le mesurage, la surveillance et la maîtrise des risques auxquels une Banque est exposée.

La Direction des Risques rapporte au Comité Exécutif ainsi qu'au Comité des Risques du Conseil d'Administration. Elle soumet, à la fin de l'exercice, un rapport à la Banque Centrale du Congo.

### 3.5. Structure organisationnelle

#### 3.5.1. Structure opérationnelle, hiérarchie, matrix management et attribution des compétences et des responsabilités



#### 3.5.2. Gamme des produits et services

Access Bank RD Congo offre les produits et services suivants :

- Compte épargne

- Compte courant
- Dépôt à Terme
- Mpower salary
- Access Pay
- Access Africa
- Carte bancaire (Visa, solution, Mbote)
- Transfert d'argent
- Escompte factures
- Billet de trésorerie
- Ramassage de fonds
- Prêt bancaire
- Découvert bancaire
- Western Union
- Money Gram
- Lettre de crédit
- Crédit aux écoles/universités
- Crédit aux distributeurs de Vodacom (Vodacom super dealer)
- Agents bancaires
- Garanties bancaires, etc.

### 3.5.3. Périmètre géographique de l'activité

- **Libre prestation de services :** Conformément à l'agrément n° Gouv. /D.14/n°-0543 du 07 avril 2006 octroyé par la Banque Centrale du Congo, Access Bank RD Congo est libre de prêter ses services sur toute l'étendue de la République Démocratique du Congo).
- **Succursales :** Access Bank RD Congo dispose des agences à Kinshasa (Gombe, Limete et UPN), Goma, Bukavu, Butembo, Lubumbashi, Kolwezi, Likasi, Boma et Matadi.
- Elle dispose également de mini-agences et points de service à Victoire, Bandal (Kin-Oasis), Memling, Pullman, Victoire et Durba. Enfin, dans le cadre de ses opérations des Guichets Uniques à l'aéroport de N'djili, sur l'avenue de la science à Gombe, à Matete et à Kikanda.
- **Filiales, coentreprises :** Access Bank RD Congo ne dispose pas de filiales.

### 3.5.4. Utilisation de centres off-shore

Access Bank RD Congo utilise plusieurs centres off-shore tels que Access Bank Londres, Citibank New York, Citibank Londres, First Rand Bank, etc..

### 3.5.5. Structure de groupe

Access Bank RD Congo est une filiale du groupe Access Bank Plc dont les actionnaires majoritaires sont la Stanbic Nominees Nig. Ltd et Access Bank Staff Investment Trust.

### 3.6. Bref exposé des principes et politiques de rémunération

- **Dirigeants effectifs** : Les Administrateurs Exécutifs sont des salariés de la Banque qui perçoivent leur rémunération conformément à la politique salariale de la Banque.
- **Dirigeants non exécutifs** : L'Assemblée Générale des actionnaires décide de la rémunération des administrateurs non exécutifs.
- La politique de rémunération du personnel est structurée dans un souci d'équité, et également de motiver le personnel et d'atteindre un standard de performance. Cette politique est structurée selon le niveau de grade et prend en compte le niveau de responsabilité et des compétences au poste. Le personnel est rémunéré à une date bien précise et la rémunération est payée par virement sur le compte du salarié.
- La politique de rémunération comprend deux éléments tels que la rémunération fixe et la rémunération variable. La rémunération fixe est composée du salaire de base du salarié qui représente la rémunération stable et minimum. Ce salaire est déterminé selon une grille de salaire pour chaque grade.
- Il sied de noter que la rémunération fixe est complétée selon les cas par une rémunération variable qui est généralement liée à l'atteinte des objectifs. La rémunération variable prend la forme de Bonus qui correspond à une prime de performance qui survient une fois par an après publication des résultats des évaluations du personnel dans l'année N+1.
- Par ailleurs, la rémunération d'un salarié peut évoluer en fonction de ses performances et en fonction des critères de promotion et ainsi le salarié peut voir une évolution sur son niveau de rémunération.

### 3.7. Nature et ampleur des opérations avec les sociétés affiliées et apparentées

La Banque investit une partie de son surplus de liquidité en placements avec le Groupe Access Bank PLC et ses autres filiales en dollars américains pour les équivalent en CDF tels que repris dans le tableau ci-dessous au 31 décembre 2023 :

INSTITUTION	MONTANT en CDF
ACCESS BANK PLC	26 840 903 330
ACCESS BANK SIERRA LEONNE	26 796 000 000
ACCESS BANK GAMBIE	30 269 786 186
ACCESS BANK MOZAMBIQUE	31 851 572 064
	<b>115 758 261 580</b>

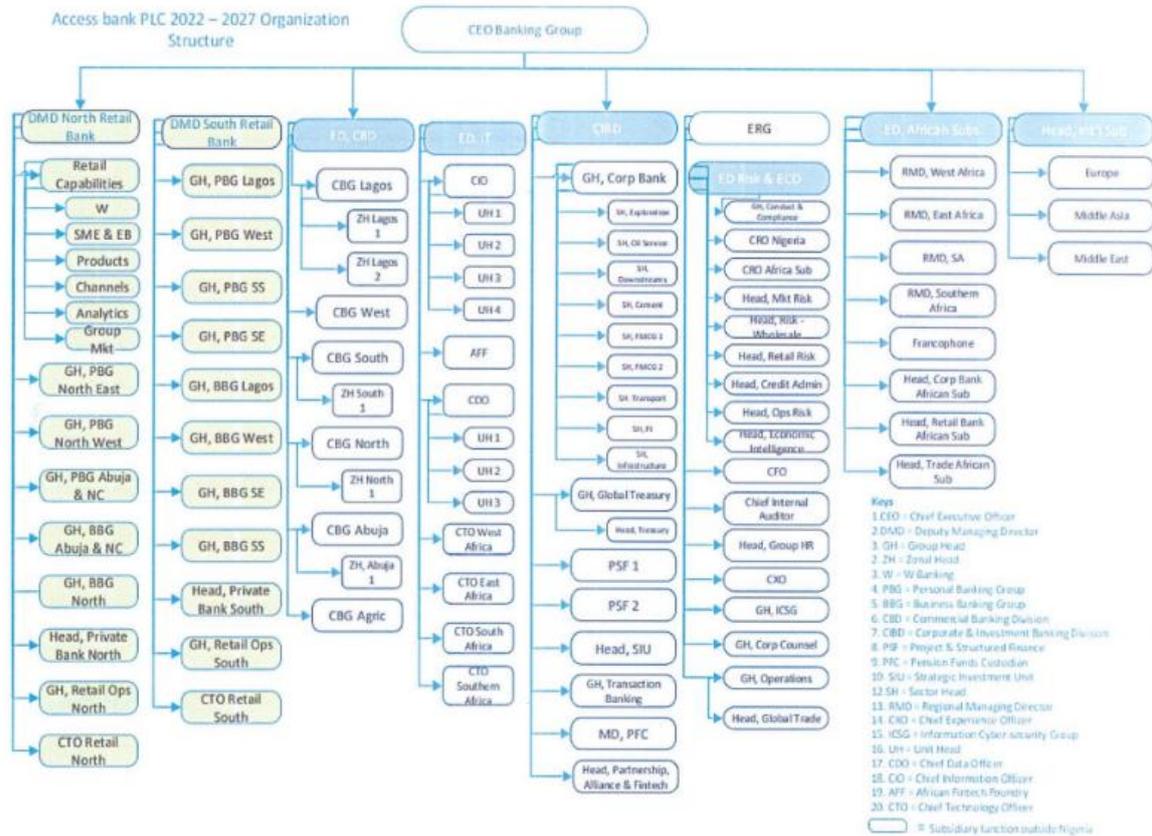
### 3.8. Modalités d'exercice de droit d'alerte de fonctions de contrôle

Au sein de la Banque, les responsables des fonctions de contrôle travaillent en étroite collaboration avec les comités dans lesquels ils rapportent au moins trimestriellement. La responsable de l'audit interne répond directement au comité d'audit d'où elle soumet ses rapports et ses exceptions et tient informé l'Organe Exécutif de ses constats.

Un administrateur Indépendant a été désigné Responsable de la gestion de la conformité pour servir de pont entre la responsable de la conformité et le conseil pour toute question urgente de conformité qui ne peut attendre la tenue du conseil et de ses comités.

### 3.9. Organisation et fonctionnement intra-groupe de gouvernance

L'organigramme du groupe se présente de la manière suivante :





## 4. La stratégie de développement

### 4.1. Marchés Géographiques

Access Bank RD Congo opère actuellement à Kinshasa, Lubumbashi, Goma, Kolwezi, Bukavu, Butembo, Likasi, Doko, Boma et Matadi à travers plusieurs points de présence notamment :

- **Onze (11) Agences** : Gombe, Limete, UPN, Lubumbashi, Kolwezi, Likasi, Matadi, Goma, Bukavu, Butembo, Boma ;
- **Cinq (5) Mini-agences** : Kin-Oasis, Memling, Pullman, Victoire, Durba ;
- **Plusieurs Point de services et Guichet Unique** : Kasa-vubu, Limete Debonhome, HEC Kinshasa, DGM, Aéroport de N'Djili, Hypnose, Kabongo, Kikanda, Guichets Uniques de la Science et Matete, etc.

### 4.2. Secteurs d'activités

La Banque offre des services à des entités repartis dans différents secteurs de l'économie.

Ainsi, les secteurs parmi lesquels elle opère incluent notamment :

- Général (individus salariés essentiellement)
- Pétrole et gaz
- Fabrication
- Information et communication
- Éducation
- Santé humaine
- Commerce général (importateurs de produits de grande consommation)
- Exploitation minière (chaîne de valeur)
- Construction

La Banque épouse un mélange de portefeuille qui est en ligne avec son appétit modéré pour le risque. Les limites du portefeuille de Access Bank RD Congo sont déterminées de manière discrétionnaire sur base de l'attractivité et de l'importance des industries pour l'économie, la qualité des débiteurs et l'appétit de la direction pour les expositions dans ces industries.

### 4.3. Segments Clientèle

L'établissement d'un marché cible et le ciblage du client constitue la base de notre stratégie. Sans aucune prétention de donner entière satisfaction à tous les besoins financiers des clients, nous concentrons nos efforts sur des marchés cibles choisis de manière spécifique.

Les principales activités commerciales de Access Bank RD Congo sont organisées en six segments de clientèle, chacun étant servi par des unités commerciales stratégiques avec des produits et services sur mesure. Ces segments de clientèle sont :

- **Banque institutionnelle** : pour les grandes institutions, les multinationales et les entreprises locales et étrangères bien structurées dont le chiffre d'affaires annuel minimum est de 100 millions de dollars ;

- **Banque commerciale** : sur les sociétés constituées dont le chiffre d'affaires est supérieur ou égal à 5 millions d'USD (à l'exclusion des sociétés qui répondent aux critères de clientèle de la Banque institutionnelle) ;
- **Institutions publiques** : pour les ministères, départements et agences centraux et régionaux, ainsi que sur les gouvernements d'État et locaux ;
- **Banque personnelle et privée** : les professionnels, les employés de la chaîne de valeur des entreprises clientes de la Banque tant privées que publiques, ainsi que les étudiants, les retraités ;
- **Banque d'affaires** : pour les sociétés et les petites et moyennes entreprises ('PME') dont le chiffre d'affaires annuel ne dépasse pas 5 millions de dollars ;
- **Banque numérique** : Elle est chargée de la création de plateformes et de produits numériques pour tous les segments de clientèle de la Banque, ainsi que de la promotion de l'objectif d'inclusion financière et de bancarisation en RDC par le biais de produits et services bancaires numériques innovants (USSD, prêt sur salaire, Internet et Mobile Banking, Agency Banking et autres canaux bancaires numériques alternatifs).

#### 4.4. Produits et Services

Dans le but de satisfaire sa clientèle en répondant aux besoins de cette dernière, Access Bank RD Congo a mis en place une gamme de produits et services qui permet de rendre un meilleur service financier à sa clientèle.

Access Bank RD Congo offre les produits et services suivants :

- Compte épargne ;
- Compte courant ;
- Mpower salary ;
- Access Online ;
- Access Africa ;
- Carte bancaire (Visa, solution) ;
- Transfert d'argent ;
- Escompte factures ;
- Billet de trésorerie ;
- Ramassage de fonds ;
- Prêt bancaire ;
- Découvert bancaire ;
- Western Union ;
- Lettre de crédit ;
- Crédit aux écoles/universités ;
- Crédit aux distributeurs de Vodacom (Vodacom super dealer) ;
- Agents bancaires ;
- WhatsApp Banking ;
- Garanties bancaires ;
- etc.

## 4.5. Prévisions Générales

### 4.5.1. Bilans prévisionnels – ACTIF

En milliers de USD

<b>ACTIF</b>	<b>31 déc. 24</b>	<b>31 déc.25</b>	<b>31 déc. 26</b>
Opérations de Trésorerie et Interbancaires	273 277	338 073	418 337
Opérations avec la clientèle	202 571	296 275	402 263
Comptes des Tiers et de Régularisation	29 226	38 918	49 119
Valeurs immobilisées	19 863	23 923	29 873
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>524 937</b>	<b>697 190</b>	<b>899 592</b>

### 4.5.2. Bilans prévisionnels – PASSIF

En milliers de USD

<b>PASSIF</b>	<b>31 déc. 24</b>	<b>31 déc. 25</b>	<b>31 déc. 26</b>
Opérations de Trésorerie et Interbancaires	35 000	49 126	63 736
Opérations avec la clientèle	374 274	485 254	624 329
Comptes des Tiers et de Régularisation	23 715	47 632	71 066
Fonds Propre	81 320	97 473	116 611
Autres ressources permanentes	10 628	17 704	23 851
<b>CAPITAUX PERMANENTS</b>	<b>91 948</b>	<b>115 177</b>	<b>140 462</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>524 937</b>	<b>697 190</b>	<b>899 592</b>

### 4.5.3. Comptes de Résultat

En milliers de USD

<b>RUBRIQUES</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
Produits sur opération de trésorerie et interbancaire	18 768	20 018	21 340
Produits sur opérations avec la clientèle	14 607	18 307	23 141
Produits sur opérations bancaires diverses	30 110	34 322	39 197
Produits accessoires	452	1 087	1 923
Reprises et gains sur créances	500	515	537
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>64 437</b>	<b>74 250</b>	<b>86 139</b>
Charges sur opération de trésorerie et interbancaire	-4 536	-4 837	-5 092
Charges sur opérations avec la clientèle	-4 855	-5 172	-5 371
Charges générales d'exploitation	-15 770	-19 032	-23 602
Charges de personnel	-14 753	-16 565	-19 143
Dotations aux amortissements	-2 510	-2 586	-2 689
Dotations et pertes sur créances	-1 011	-2 983	-2 902
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>21 002</b>	<b>23 076</b>	<b>27 340</b>

## 4.6. Orientations stratégiques et risques éventuels

Dans la poursuite des objectifs fixés par son organe délibérant, Access Bank RD Congo a développé sa stratégie en assurant une part équitable de la croissance des activités habituelles grâce à certaines initiatives.

Ceci inclut notamment :

- Accroître notre part de marché dans le secteur minier ;
- Déployer les agents bancaires ;
- Lancer un programme de financement pour les PME ;
- Améliorer l'offre de transferts de fonds ;
- Accroître nos comptes courants et d'épargne.

Access Bank RD Congo utilise continuellement des techniques pour optimiser la poursuite de ses objectifs et maximiser les rendements tout en minimisant les risques comme (risques de solvabilité, de liquidité, de marché, et opérationnel).

Ceci est basé sur un certain nombre de principes :

- Une composition sectorielle qui est conforme à l'importance du secteur pour l'économie globale et aux opportunités bancables dans chaque secteur ;
- Des choix sectoriels conformes aux marchés cibles stratégiques de la Banque ;
- Des choix sectoriels dans des domaines où la Banque a démontré ses compétences fondamentales au fil du temps et sur la particularité économique de la RD Congo et l'expansion géographique d'Access Bank RD Congo ;
- L'impact des réponses requises aux principaux développements externes, réglementaires et de marché ;
- L'impact des décisions internes clés à mesure que le marché évolue ;
- L'examen continu de la composition sectorielle du portefeuille pour éviter les infractions.

#### **4.7. Ressources**

- Une main-d'œuvre qualifiée composée de banquiers, de conseillers et d'experts en technologie ;
- Professionnels, engagés et responsables des expertises ;
- Une structure financière solide ;
- Une culture forte et innovante ;
- Plus de deux cent mille comptes créés ;
- Un réseau de succursales en pleine extension avec la création des nouvelles agences et des agents bancaires ;
- Infrastructure numérique et plateformes technologiques de pointe ;
- Appartenance à un groupe avec une grande expertise bancaire internationale.

#### **4.8. Conclusion**

Access Bank RD Congo poursuit différents objectifs qui se reflètent par sa vision héritée de son groupe, celle d'être la Banque Africaine la plus respectée au monde.

Cette stratégie de développement définit son marché géographique, les secteurs d'activités qu'elle dessert, les segments clientèles, les ressources et les initiatives qui lui permettront d'atteindre les objectifs fixés pour 2024 et à horizon de l'année 2026.

La poursuite de ces actions lui permettra d'atteindre un bilan total équivalent à USD 524 millions en 2024, 697 millions en 2025 et 900 millions en 2026.

---

Dans le domaine de la durabilité, La Banque insiste sur une évaluation d'impact environnemental propre avant de financer des projets ayant une empreinte environnementale potentielle. En tant qu'institution socialement responsable, la Banque entreprend de nombreux projets RSE (Corporate Social Responsibility) dans le domaine de l'autonomisation économique et dans les secteurs de la santé et de l'éducation en RDC.

Access Bank RD Congo est prêt à aller jusqu'au bout pour fournir cette suite de solutions nécessaires qui font la différence gagnante dans les affaires des clients.

## 5. Annexe : Informations quantitatives

### 5.1. Etats financiers certifiés



KPMG RDC SA

Société Anonyme avec Conseil d'Administration  
Bld du 30 juin N°14  
Imm BCDC 7<sup>ème</sup> niveau  
Kinshasa/Gombe  
B.P. 7228 Kinshasa I  
République Démocratique du Congo

Téléphone : (243) 82 85 049 87  
e-mail : [cd-contact@kpmg.cd](mailto:cd-contact@kpmg.cd)

NIM/SB/YD/TF/AUDIT/064/KPMG/18 avril 2024

## ACCESS BANK R.D.CONGO S.A. Rapport Général du Commissaire aux comptes sur les états financiers annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023  
ACCESS BANK R.D.CONGO S.A.  
Sise 158, Avenue de la Démocratie  
Gombe - Kinshasa  
Ce rapport contient 26 pages

1

KPMG RDC SA  
Société congolaise membre de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais.

Société anonyme d'expertise comptable avec Conseil d'Administration, agréée à l'ONEC RDC sous le n°CNECSEC000012/18

Siège social : Bld du 30 juin N°14 Imm BCDC  
7ème niveau  
Kinshasa/Gombe  
B.P. 7228 Kinshasa  
République Démocratique du Congo  
Capital social : 182 200 619,81 CDF  
N°RCCM : CD/KIN/RCCM/14-S-3680  
N°Id. Nat : 01-83-N/8151363  
Compte fiscal : N°A0/00882X



**KPMG RDC SA**

Société Anonyme avec Conseil d'Administration  
Bld du 30 juin N°14  
Imm BCDC 7<sup>ème</sup> niveau  
Kinshasa/Gombe  
B.P. 7228 Kinshasa I  
République Démocratique du Congo

Téléphone : (243) 82 85 049 87  
e-mail : od-contact@kpmg.cd

NIM/SB/YD/TF/AUDIT/064/KPMG/18 avril 2024

**ACCESS BANK R.D.CONGO S.A.**  
**Siège social : 158, Avenue de la Démocratie,**  
**Kinshasa – Gombe**  
**RDC**

Capital social : CDF 44 970 404 000

## **Rapport du Commissaire aux comptes sur les états financiers annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2023

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023, sur :

- L'audit des états financiers annuels de la banque ACCESS BANK R.D.CONGO S.A. ci-après la « Banque », tels qu'ils sont joints au présent rapport et exprimés en francs congolais (CDF) ;
- Les vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations.

### **1. Audit des états financiers annuels**

#### **1.1. Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la Banque, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat, l'état de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie, ainsi que les notes annexes de l'exercice clos à cette date.

À notre avis, les états financiers annuels ci-joints sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque à la fin de cet exercice conformément aux principes comptables généralement admis en République Démocratique du Congo pour le secteur bancaire et aux instructions et directives de la Banque Centrale du Congo.

## **1.2 Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la Banque conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadre le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## **1.3 Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux états financiers annuels**

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux principes comptables généralement admis en République Démocratique du Congo pour le secteur bancaire et aux institutions de la Banque centrale du Congo, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de mettre la Banque en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la banque.

## **1.4 Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport du Commissaire aux comptes.

## 2. Vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Kinshasa, le 18 avril 2024

Le Commissaire aux comptes

KPMG RDC SA

Nico MABATA NTANTU



Associé

**KPMG RDC SA**  
Immeuble BCDC 7<sup>ème</sup> Niveau  
Boulevard du 30 Juin  
B.P. : 7226      Tel. (+243) 84396199 / 300  
Kinshasa / Gombe      (+243) 99001020 / 21  
E-mail : [tfashingabo@kpmg.cd](mailto:tfashingabo@kpmg.cd)

## **Annexe 1 portant responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels.**

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA) et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'Acte Uniforme OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique et de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le code de l'IESBA) et celles qui encadrent le commissariat aux comptes ;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspects de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;
- nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre ;
- indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués au Conseil d'Administration, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établit ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;

- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

---

**ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2023**

**ACCESS BANK RDC SA.**

**BILANS AUX 31 DECEMBRE 2023 ET 2022**  
(Exprimés en Francs Congolais - FC)

<b>ACTIF</b>		<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>TRESORERIE ET OPERATIONS INTERBANCAIRES</b>			
Caisses et Banque Centrale du Congo	4	144,049,981,199	78,284,315,602
Effets publics admissibles au refinancement auprès de la BCC	5	121,940,916,667	147,876,750,000
Correspondants ordinaires à vue	6.1	<u>359,769,640,226</u>	<u>217,869,554,428</u>
		<b>625,760,538,092</b>	<b>444,030,620,030</b>
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>			
Crédits à la clientèle	7	236,566,643,543	125,611,652,117
<b>COMPTES DE TIERS ET DE REGULARISATION</b>			
Divers actifs	8	88,275,645,700	40,500,542,700
Comptes de régularisation de l'actif	9	<u>2,702,709,235</u>	<u>2,825,494,301</u>
		<b>90,978,354,935</b>	<b>43,326,037,001</b>
<b>VALEURS IMMOBILISEES</b>			
Immobilisations incorporelles et corporelles	10	40,614,433,385	25,311,688,780
Autres valeurs immobilisées		<u>2,862,824,376</u>	<u>1,425,367,152</u>
<b>Total</b>		<b>43,477,257,760</b>	<b>26,737,055,932</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b><u>906,782,794,330</u></b>	<b><u>639,705,365,079</u></b>
<b>COMPTES D'ORDRE</b>			
Engagements donnés	26	31,638,149,637	10,596,825,924
Engagements reçus	27	<u>470,390,591,143</u>	<u>100,010,446,217</u>
<b>TOTAL COMPTES D'ORDRE</b>		<b>502,028,740,780</b>	<b>201,507,272,141</b>

ACCESS BANK RDC SA.

BILANS AUX 31 DECEMBRE 2023 ET 2022  
(Exprimés en Francs Congolais - FC)

<b>PASSIF</b>		<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>TRESORERIE ET OPERATIONS INTERBANCAIRES</b>			
Correspondants ordinaires - Découverts	6.2	<u>133,980,000,000</u>	<u>44,364,540,000</u>
		<b>133,980,000,000</b>	<b>44,364,540,000</b>
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>			
Dépôts de la clientèle à vue	11	574,023,972,916	364,382,154,649
Dépôts à terme et livrets	12	<u>86,990,422,768</u>	<u>84,972,719,363</u>
		<b>661,014,395,683</b>	<b>449,354,874,011</b>
<b>COMPTES DES TIERS ET DE REGULARISATION</b>			
Divers passifs	13	22,087,223,061	11,196,943,050
Comptes de régularisations du passif	14	<u>10,672,400,681</u>	<u>6,453,671,523</u>
		<b>32,759,623,743</b>	<b>17,650,614,573</b>
<b>CAPITAUX PERMANENTS</b>			
Capital	15	44,970,404,000	44,970,404,000
Prime de mission		0	0
Report à nouveau		43,592,625,617	24,367,931,071
Résultat de l'exercice		14,069,743,987	15,191,465,546
Plus-value de réévaluation		11,922,870,606	8,075,001,389
Provision pour reconstitution du capital	16	<u>44,565,750,412</u>	<u>22,411,468,744</u>
		<b>159,121,394,621</b>	<b>115,016,270,750</b>
<b>Provisions générales</b>		<b>1,274,949,285</b>	<b>673,190,013</b>
<b>Provisions pour risques, charges et pertes</b>	17	2,891,288,075	3,427,270,000
<b>Autres ressources permanentes</b>			
Emprunt FMO	18	5,741,142,922	9,218,605,732
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b><u>996,782,704,330</u></b>	<b><u>639,705,365,079</u></b>

ACCESS BANK RDC SA.

**COMPTES DE PROFITS ET PERTES**  
**AUX 31 DECEMBRE 2023 ET 2022**  
**(Exprimés en Francs Congolais - FC)**

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Produits sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires		31,013,560,022	23,392,048,642
Produits sur opérations avec la clientèle	19	23,356,742,924	13,218,586,786
Charges sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires		(8,055,749,925)	(951,337,674)
Charges sur opérations avec la clientèle		(4,434,937,379)	(6,429,378,195)
<b>MARGE D'INTERMEDIATION</b>		<b><u>41,879,615,642</u></b>	<b><u>29,229,919,560</u></b>
Produits sur opérations bancaires diverses	20	41,868,215,504	35,043,422,689
Charges sur opérations bancaires diverses		(3,400,633,307)	(3,033,577,359)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b><u>80,347,197,838</u></b>	<b><u>61,239,764,890</u></b>
Produits accessoires		6,050,990,379	5,012,901,656
Charges générales d'exploitation	21	(28,250,867,830)	(22,901,806,193)
Charges de personnel	22	(19,157,912,829)	(15,846,317,818)
Impôts et taxes		(1,066,682,058)	(788,297,321)
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b><u>37,922,725,500</u></b>	<b><u>26,716,245,214</u></b>
Dotations aux amortissements		(3,980,215,913)	(2,469,155,073)
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT ET EXCEPTIONNEL</b>		<b><u>33,942,509,587</u></b>	<b><u>24,247,090,142</u></b>
Résultat sur cession d'éléments d'actif		37,551,288	10,300,000
Dotations et pertes sur créances		(1,659,368,916)	(960,316,047)
Reprises et gains sur créances		12,403,050	-
Dotations aux provisions pour risque et charges		-	-
Pertes exceptionnelles	23	(2,858,917,589)	(105,404,380)
Produits exceptionnels	24	257,670,254	77,981,679
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>		<b><u>29,731,847,673</u></b>	<b><u>23,269,651,394</u></b>
Provision pour reconstitution du capital		(14,785,862,619)	(950,886,101)
Impôt sur le bénéfice et profit	25	(876,241,068)	(7,127,299,747)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b><u>14,069,743,987</u></b>	<b><u>15,191,465,546</u></b>

**TABLEAUX DE FLUX DE TRESORERIE**  
**CLOS AU 31 DECEMBRE 2023**  
**(Exprimés en Francs Congolais - FC)**

<b>Activités d'exploitation</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Produits d'exploitation bancaire encaissés	111,338,260,755	74,175,905,512
Charges d'exploitation bancaires décaissées	(48,067,788,089)	(34,209,801,122)
Dépôts\ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	89,615,460,000	(7,635,460,000)
Prêts et avances\ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(110,465,292,908)	(62,574,663,320)
Dépôts\ Retraits de dépôts auprès de la clientèle	211,659,521,672	58,146,136,062
Titres de placement	-	-
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(8,267,632,818)	(18,106,261,799)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(43,433,588,776)	(19,458,342,275)
Impôts sur le bénéfice	(876,241,068)	(7,127,299,747)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>	<b>201,502,698,768</b>	<b>(16,789,786,689)</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	-	-
Acquisitions/Cessions sur portefeuilles d'investissement	(1,437,457,224)	(59,467,232)
Acquisitions\ Cessions sur immobilisations	(14,923,638,020)	(3,028,445,684)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement</b>	<b>(16,361,095,244)</b>	<b>(3,087,912,916)</b>
<b>Activités de financement</b>		
Emission d'actions	-	-
Emission d'emprunts	-	-
Remboursement d'emprunt	-	-
Augmentation\ diminution du capital	-	-
Augmentation/ diminution ressources spéciales	(3,411,685,462)	(15,740,101,775)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</b>	<b>(3,411,685,462)</b>	<b>(15,740,101,775)</b>
<b>Variations nettes de liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice</b>	<b>181,729,918,062</b>	<b>(35,617,801,380)</b>
Liquidités et équivalents de liquidités au début de l'exercice	444,030,620,030	479,648,421,410
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice</b>	<b>625,760,538,092</b>	<b>444,030,620,030</b>

**ETAT DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES**  
**CLOS AUX 31 DECEMBRE 2023**  
**(Exprimé en Francs Congolais - FC)**

	Solde		Mouvement 2023		Solde
	<u>1<sup>er</sup>/01/2023</u>	<u>Augmentation</u>	<u>Diminution</u>	<u>Actualisation</u>	
Capital social	44,970,404,000	-	-	-	44,970,404,000
Prime de mission	-	-	-	-	-
Report à nouveau	24,367,931,070	15,191,465,546	(604,970,999)	4,638,200,000	43,592,625,617
Résultat de la période	15,191,465,546	14,069,743,987	(15,191,465,546)	-	14,069,743,987
Plus-value de réévaluation	8,075,001,389	3,847,869,217	-	-	11,922,870,606
Provision pour reconstitution du capital	<u>22,411,468,744</u>	<u>14,785,862,618.60</u>	=	<u>7,368,419.049</u>	<u>44,565,750.412</u>
<b>Total Fonds propres</b>	<b><u>115,016,270,749</u></b>	<b><u>47,894,941,368</u></b>	<b><u>(15,796,436,545)</u></b>	<b><u>12,006,619,049</u></b>	<b><u>159,121,394,621</u></b>

**ACCESS BANK RDC SA.**

**NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS  
AU 31 DECEMBRE 2023**

**1. ACTIVITES**

ACCESS BANK (DR CONGO) SA est une société Anonyme. Elle est une filiale de la banque Nigériane ACCESS BANK PLC. Le siège social de la banque est à Kinshasa.

La banque est soumise à la législation bancaire applicable en République Démocratique du Congo telle que régie par l'Ordonnance-Loi n° 72/004 du 14 janvier 1972 afférente à la protection de l'épargne et au contrôle des intermédiaires financiers et telle que modifiée par la loi 003/2002 du 2 février 2002 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit.

La banque est régie par l'acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique. Elle ne bénéficie pas encore des avantages prévus par le code des investissements.

**2. PRINCIPALES REGLES COMPTABLES APPLIQUEES**

Les principales règles comptables appliquées se résument comme suit :

**2.1. Présentation des états financiers**

Les états financiers sont préparés, à l'exception de la réévaluation des immobilisations, selon la méthode conventionnelle du coût historique et conformément aux principes comptables généralement admis en République Démocratique du Congo pour le secteur bancaire (Guide Comptable des Etablissements de crédit) complétés par les instructions et circulaires de la Banque Centrale du Congo.

**2.2. Conversion des transactions en monnaies étrangères**

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en monnaie nationale au taux de change approchant ceux applicables par le système bancaire à la date de la transaction.

Les gains ou pertes de change réalisés en cours d'exercice sur les opérations commerciales sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les actifs et les passifs monétaires sont convertis en monnaie nationale au taux de change en vigueur à la date du bilan. L'ajustement sur position de change qui en découle est enregistré en compte de résultat.

### **2.3. Immobilisations corporelles et amortissements**

Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition. Chaque année, conformément à l'Ordonnance-loi n° 89/017 du 18 février 1989, les immobilisations sont réévaluées par l'application des coefficients fixés annuellement par le ministère des Finances.

Les augmentations dans la valeur comptable liées à la réévaluation sont créditées dans le compte « Plus-value de réévaluation ». Suivant l'instruction de la Banque Centrale du Congo contenue dans la lettre référencée Govv./n° 001103 du 2 août 2007, la plus-value dégagée n'est plus transférable au capital à partir de l'exercice 2007.

Depuis le 31 décembre 2000, les terrains sont réévalués conformément aux dispositions de l'article premier et de l'article 5 modifié de l'Arrêté Ministériel n°017/CAB/MIN/FIN/98 du 13 avril 1998.

Les amortissements sont calculés linéairement de manière à ramener le coût de chaque actif ou son montant réévalué à la valeur résiduelle sur la durée d'utilisation estimée sur base de l'arrêté ministériel n°017/CAB/MIN/FIN/98 du 13 avril 1998.

La Banque a retenu pour ses actifs immobilisés les durées d'utilisation ci-après :

	<u>Années</u>
· Immeuble	20ans
· Matériel et mobilier de bureau et d'habitation	5ans
· Equipements	5ans
· Matériel informatique	3ans
· Matériel roulant	4ans

### **2.4. Provision pour reconstitution du capital**

Selon l'article 3 du Décret n° 04/049 du 20 mai 2004 complétant l'Ordonnance-Loi n° 77-332 du 20 novembre 1977 fixant les modalités d'application obligatoire du Plan Comptable Général Congolais, il est institué une provision réglementée dénommée « Provision pour Reconstitution du Capital social » en vue de préserver les Fonds Propres des Etablissements de Crédit et de Microfinances.

Le montant de la dotation au titre de cette provision est déterminé sur base de la contre-valeur en Francs Congolais du capital social exprimé en une monnaie étrangère de référence.

Ce montant représente la différence négative entre la contre-valeur aux taux de change de clôture et celle à l'ouverture après prise en compte de la plus-value de réévaluation dégagée pendant l'exercice comptable.

En cas d'augmentation du capital social en cours d'exercice, les taux de change applicables seront ceux de la date de l'augmentation du capital et de la clôture de la période considérée.

Cette provision fiscalement déductible ne peut être utilisée que pour augmenter le capital social en respectant les conditions suivantes :

- la provision doit être certifiée par un Commissaire aux Comptes ;

- elle doit faire l'objet d'une déclaration au même titre que les revenus.

## 2.5. Comptabilisation en monnaies étrangères des éléments de fonds propres

La Banque Centrale du Congo a autorisé les banques à comptabiliser en monnaie étrangère la provision pour reconstitution du capital, les résultats reportés, le résultat du dernier exercice en attente d'affectation et les réserves en vue de la préservation de leurs fonds propres. L'ajustement monétaire qui en découle est reconnu dans le résultat de l'exercice.

## 3. Taux de CONVERSION

Les taux de conversion du Franc congolais par rapport au USD et à l'EURO se présentent comme suit :

		<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
1 EURO	=	2,960.96	2,137.56
1 USD	=	2,679.60	2,016.57

## 4. CAISSES ET BANQUE CENTRALE DU CONGO

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Caisses en monnaie locale	13,477,881,400	10,895,296,000
Caisses en monnaies étrangères	30,691,491,759	28,608,349,721
Banque Centrale du Congo	<u>99,880,608,040</u>	<u>38,780,669,881</u>
	<u><b>144.049.981.199</b></u>	<u><b>78.284.315.602</b></u>

Les caisses en monnaies étrangères sont constituées principalement des encaisses en dollars américains pour l'équivalent de CDF 29 810 millions (USD 11,12 millions) et des encaisses en Euro pour CDF 881 millions (EUR 297 616).

## 5. EFFETS PUBLICS ADMISSIBLES AU REFINANCEMENT AUPRES DE LA BANQUE CENTRALE DU CONGO

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Bons du Trésor et de trésorerie (a)	28,398,000,000	-
Obligations et bons assimilés (b)	<u>93,542,916,667</u>	<u>147,876,750,000</u>
	<u><b>121.940.916.667</b></u>	<u><b>147.876.750.000</b></u>

(a) Cette rubrique est constituée de Bons de Trésorerie gagnés par Access Bank RDC lors des différentes enchères organisées par le ministère des Finances via la Banque Centrale du Congo, mais non encore arrivés à échéance.

<u>Date souscription</u>	<u>Taux d'intérêt</u>	<u>Durée (Jours)</u>	<u>Montant</u>
10/12/2023	10	180	13,398,000,000
10/12/2023	25	180	15,000,000,000
			<b><u>28,398,000,000</u></b>

(b) Cette rubrique est constituée des Obligations du Trésor Indexées gagnées par Access Bank RDC lors des différentes enchères organisées par le ministère des Finances via la Banque Centrale du Congo, mais non encore arrivés à échéance.

<u>Date souscription</u>	<u>Taux d'intérêt</u>	<u>Durée (Jours)</u>	<u>Montant</u>
8/4/2023	10	1463	15,625,000,000
8/4/2023	10	455	625,000
8/4/2023	10	733	625,000
8/18/2023	10	733	25,000,000,000
8/18/2023	10	546	10,000,000,000
10/14/2022	10	180	16,666,666,667
9/7/2023	10	180	11,250,000,000
4/14/2023	10	728	15,000,000,000
			<b><u>93,542,916,667</u></b>

## 6. CORRESPONDANTS ORDINAIRES

6.1. Cette rubrique est composée comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
	FC	FC
Correspondants locaux	-	-
Correspondants étrangers (a)	<u>359.769.640.226</u>	<u>217.869.554.428</u>
	<b><u>359.769.640.226</u></b>	<b><u>217.869.554.428</u></b>

(a) Les correspondants étrangers incluent principalement les avoirs de la banque auprès de Citi Bank New York en dollars pour l'équivalent de CDF 52 315 millions (USD 19,5 millions), de Citi Bank Londres en euro pour l'équivalent de CDF 8 031 millions (EUR 2,71 millions), des placements auprès de Access Bank Sierra Leone en dollars pour l'équivalent de CDF 26 796 millions (USD 10 millions), de Access Bank Plc Nigeria en dollars pour l'équivalent de CDF 45 553 millions (USD 17 millions), et des placements en Bonds auprès de Ecobank Nigeria en dollars pour l'équivalent de CDF de 26 353 millions (USD 9,8 millions), de Access Bank Plc Nigeria en dollars pour l'équivalent de CDF de 38 040 millions (USD 14,2 millions), de UBA Nigeria en dollars pour l'équivalent de CDF de 38 696 millions (USD 14,4 millions), de Fidelity Bank Nigeria en dollars pour l'équivalent de CDF de 38 712 millions (USD 14,4 millions), de FBN Nigeria en dollars pour l'équivalent de CDF de 38 626 millions (USD 14,4 millions) et du gouvernement du Nigeria en dollars pour l'équivalent de CDF de 38 854 millions (USD 14,5 millions).

#### 6.2. Correspondants Ordinaires – découverts

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
	FC	FC
Correspondants Ordinaires – découverts	<u>133.980.000.000</u>	<u>44.364.540.000</u>
	<u><b>133.980.000.000</b></u>	<u><b>44.364.540.000</b></u>

Les correspondants ordinaires et découverts comprennent des placements de la TMB en dollars pour l'équivalent de CDF 133 980 millions (USD 50 millions).

#### 7. CREDITS A LA CLIENTELE

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
	FC	FC
Crédits à long terme	1,549,727,367	1,378,088,144
Crédits à moyen terme	136,282,683,149	72,236,152,735
Crédits à court terme	9,750,072,830	5,840,658,802
Découverts bancaires	<u>91.939.635.630</u>	<u>49.601.926.387</u>
Total crédits à la clientèle brut	<u>239.522.118.976</u>	<u>129.056.826.068</u>
Provision sur mauvaises créances	<u>(2.955.475.433)</u>	<u>(3.445.173.951)</u>
	<u><b>236.566.643.543</b></u>	<u><b>125.611.652.117</b></u>

Les découverts bancaires comprennent des découverts accordés aux sociétés pour l'équivalent de CDF 90 374 millions et aux particuliers pour CDF 1 565 millions.

## 8. DIVERS ACTIFS

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
	FC	FC
Commissions à recevoir sur la paie des		
Fonctionnaires (a)	1,648,757,139	2,345,687,414
Balance à recevoir de la Plate formes Mpesa	34,361,338,218	8,245,478,290
Autres valeurs à recevoir (b)	10,134,870,670	4,699,692,742
Autres	<u>42,130,670,673</u>	<u>25,200,684,254</u>
	<b><u>88,275,645,700</u></b>	<b><u>40,500,542,700</u></b>

(a) Ce montant représente des provisions constituées par la banque pour les commissions de 2,5\$ à recevoir du gouvernement congolais sur la paie des agents et fonctionnaires de l'Etat.

(b) Ce montant représente la valeur des crédits en souffrance couverts par des hypothèques converties en propriétés d'Access Bank et mises en processus de vente et du crédit d'impôt réalisé lors de la détermination de l'Impôt sur le Bénéfice et Profit (IBP) de l'exercice 2024/Revenues 2023.

## 9. COMPTES DE REGULARISATION DE L'ACTIF

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
	FC	FC
Charges payées d'avance	2,660,699,275	2,750,498,088
Autres	<u>42,009,060</u>	<u>74,996,213</u>
	<b><u>2,702,709,235</u></b>	<b><u>2,825,494,301</u></b>

Les charges payées d'avance comprennent les assurances payées d'avance pour CDF 719,2 millions et essentiellement l'étalement de la charge de provision pour la retraite future des agents pour CDF 3 435 millions.

10. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

	Immeuble & Terrain	Matériels Roulant	Matériels Informatiques	Autres immo.	Immo. en cours	Total
<b>Valeur brute</b>						
Au 01/01/2023	19,812,431,729	5,723,634,645	12,382,194,079	4,477,505,014	9,269,354,339	51,665,119,805
Acquisitions	3,427,625,152	255,387,452	5,228,603,931	416,164,798	6,107,309,969	15,435,091,301
Cession	-	(99,300,000)	-	-	-	(99,300,000)
Transferts	-	-	-	-	-	-
Réévaluations	4,907,569,191	1,332,076,859	3,478,419,561	1,081,874,943	-	10,799,940,555
Régularisations	(17,892,205)	(4,584,223)	(13,405,486)	(3,798,390)	-	(39,680,304)
Au 31/12/2023	<u>28,129,733,866</u>	<u>7,207,214,734</u>	<u>21,075,812,085</u>	<u>5,971,746,365</u>	<u>15,376,664,308</u>	<u>77,761,171,357</u>
<b>Amortissements cumulés</b>						
Au 01/01/2023	9,259,222,585	3,404,950,579	10,017,618,669	3,671,639,192	-	26,353,431,025
Dotations de l'exercice	752,222,978	971,770,758	1,845,165,527	521,298,747	-	4,090,458,010
Cession	-	(99,300,000)	-	-	-	99,300,000
Transferts	-	-	-	-	-	-
Réévaluations	2,435,728,489	388,921,094	2,597,539,104	945,738,561	-	6,367,927,249
Régularisation	147,220,444	55,191,725	171,031,208	60,778,312	-	434,221,688
Au 31/12/2023	<u>12,594,394,495</u>	<u>4,721,534,156</u>	<u>14,631,354,509</u>	<u>5,199,454,812</u>	-	<u>37,146,737,972</u>
<b>Valeur nette</b>						
Au 31/12/2023	<u>15,535,339,371</u>	<u>2,485,680,578</u>	<u>6,444,457,576</u>	<u>772,291,552</u>	<u>15,376,664,308</u>	<u>40,614,433,385</u>
Au 31/12/2022	<u>10,553,209,144</u>	<u>2,318,684,066</u>	<u>2,364,575,410</u>	<u>805,865,822</u>	<u>9,269,354,339</u>	<u>25,311,688,780</u>

## 11. DEPOTS DE LA CLIENTELE A VUE

		<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
		FC	FC
Dépôts à vue de la clientèle	(a)	427,024,486,421	255,044,649,235
Comptes épargnes		131,527,172,360	86,286,191,325
Dépôts de garanties		<u>15,472,314,134</u>	<u>23,051,314,089</u>
		<u><b>574.023.972.916</b></u>	<u><b>364.382.154.649</b></u>

(a) Les dépôts de la clientèle sont catégorisés de la manière suivante :

		<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
		FC	FC
Entreprises privées		272,229,448,204	159,809,921,916
Entreprises et organismes publics		118,008,156,930	74,036,525,292
Particuliers		<u>36,786,881,288</u>	<u>21,198,202,027</u>
		<u><b>427.024.486.421</b></u>	<u><b>255.044.649.235</b></u>

## 12. DEPOTS A TERME ET LIVRETS

		<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
		FC	FC
Dépôt à terme des sociétés		56,383,897,588	72,210,755,289
Dépôt à terme des particuliers		<u>30,606,525,180</u>	<u>12,761,964,074</u>
		<u><b>86.990.422.768</b></u>	<u><b>84.972.719.363</b></u>

## 13. DIVERS PASSIFS

Cette rubrique est constituée comme suit :

		<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
		FC	FC
Provision OCC-BIVAC		1,804,006,160	2,179,480,362
Sommes à payer des fonctionnaires		22,958,181	21,541,793
Provision impôt sur le bénéfice		20,331,220	2,541,982,973
Autres sommes à payer (a)		3,309,941,966	61,306,718
OFIDA guichet unique		94,849,531	146,595,737
Impôt professionnel sur le revenu		687,888,191	431,383,274
Taxe sur valeur ajoutée		1,495,337,976	776,692,772
Frais correspondant à payer		-	44,938,549
Autres		<u>14,651,909,837</u>	<u>4,993,020,873</u>
		<u><b>22.087.223.061</b></u>	<u><b>11.106.943.050</b></u>

#### 14. COMPTES DE REGULARISATIONS DU PASSIF

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
	FC	FC
Produits constatés d'avance	3,565,506,001	2,329,981,003
Charges à payer	<u>7,106,894,681</u>	<u>4,123,690,520</u>
	<u><b>10,672,400,681</b></u>	<u><b>6,453,671,523</b></u>

Les charges à payer comprennent essentiellement la provision des factures à recevoir de Access Bank PLC pour les différentes formations des agents pour CDF 2 294 millions, les factures à recevoir de la Banque Centrale du Congo de CDF 1 056 millions, les frais d'audit et consultance à payer pour CDF 953,7 millions, les factures à recevoir des fournisseurs des services informatiques pour CDF 557,9 millions et les jetons de présence des Administrateurs pour CDF 144 millions.

#### 15. CAPITAL

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
	FC	FC
Capital	44,970,404,000	44,970,404,000
Apport en capital en instance d'incorporation	<u>-</u>	<u>-</u>
	<u><b>44,970,404,000</b></u>	<u><b>44,970,404,000</b></u>

A la suite de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 novembre 2018, le capital social de la banque a été augmenté d'un montant de USD 20 millions dans le cadre de la mise en conformité du niveau de capital minimum par rapport aux exigences de l'instruction n°14 modification 6. L'augmentation a porté sur la création de 20 000 nouvelles actions dont la valeur nominale est l'équivalent en francs congolais de mille Dollars américains (1 000 USD) chacune. Le nombre d'actions a ainsi été ramené à 33 414 pour un montant total en Francs Congolais équivalent à USD 33 414 000.

Le capital de la banque est ainsi détenu de la manière suivante :

<u>Actionnaire</u>	<u>Nombre d'actions</u>
ACCESS BANK PLC	33 409
Madame Ojinika N. OLAGHERE	1
Monsieur Bernard MAVAMBU ZOYA	1
Monsieur Georges MUKUNA LUABING	1
Monsieur Simon TUMA-WAKU BAWANGAMIO	1
Monsieur Nicolas MABEKA NE NIKU	1
	<u><b>33 414</b></u>

#### 16. PROVISION POUR RECONSTITUTION DU CAPITAL

Ce compte enregistre la provision pour reconstitution du capital conformément à l'article 3 du Décret n°04/049 du 20 mai 2004 complétant l'Ordonnance-Loi n°77-332 du 20 novembre 1977 fixant les modalités d'application obligatoire du Plan Comptable Général Congolais.

#### 17. PROVISION POUR RISQUES, CHARGES ET PERTES

La banque comptabilise une provision pour risque et charge, lorsqu'elle a une obligation à l'égard d'un tiers au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendu de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal réglementaire ou contractuel. Au 31 décembre 2023 la banque a comptabilisé la provision sur le départ à la retraite, calculée selon la méthode actuarielle.

#### 18. EMPRUNT FMO

Cette rubrique est constituée du solde restant dû de l'emprunt FMO au 31 Décembre 2023 à la suite des remboursements semestriels effectués depuis Janvier 2021 à juillet 2023. Pour rappel, l'emprunt FMO représente un montant total de USD 10 millions avec deux financements (A&B) de USD 5 millions chacun obtenus de "The Netherlands Development Finance Company (Financierings-Maatschappij voor Ontwikkelingslanden) FMO en sigle. Les deux emprunts ont été contractés avec des maturités respectives de 5 ans (avec 7 remboursements semestriels égaux du principal dont le premier avait intervenu 24 mois après la réception des fonds) et de 3 ans (avec 5 remboursements semestriels égaux du principal) et les fonds ont été reçus le 23 décembre 2019.

#### 19. PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	FC	FC
Intérêts sur prêts et découverts	19,723,978,435	10,659,492,759
Commissions perçues	<u>3,632,764,489</u>	<u>2,559,094,028</u>
	<u><u>23,356,742,924</u></u>	<u><u>13,218,586,786</u></u>

Les commissions perçues concernent les frais perçus par la banque au moment de la mise en place des crédits à la clientèle.

## 20. PRODUITS SUR OPERATIONS BANCAIRES DIVERSES

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	FC	FC
Commissions et profits sur opérations de change	14,715,342,853	5,068,345,511
Commissions sur la paie des fonctionnaires	2,264,097,550	5,348,847,724
Commissions sur transferts	11,422,169,077	11,394,789,483
Autres commissions	<u>13,466,606,025</u>	<u>13,231,439,971</u>
	<u><b>41,868,215,504</b></u>	<u><b>35,043,422,689</b></u>

## 21. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	FC	FC
Frais de services professionnels	6,593,507,386	5,495,882,198
Loyers et charges locatives	2,377,443,139	2,061,418,395
Entretien et maintenance	2,417,347,411	2,145,642,152
Frais de voyages	1,592,107,341	892,854,649
Frais de sécurité	1,258,996,104	1,148,372,771
Frais de communication	2,897,996,844	1,571,277,337
Honoraires avocats	1,215,198,914	1,160,380,418
Autres	<u>9,898,270,690</u>	<u>8,425,978,273</u>
	<u><b>28,250,867,830</b></u>	<u><b>22,901,806,193</b></u>

Les frais de services professionnels concernent les frais payés par la banque à la société SECURICO.

## 22. CHARGES DE PERSONNEL

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	FC	FC
Rémunérations du personnel	8,060,403,136	6,640,271,620
Indemnités de transport	148,170,661	129,094,160
Indemnités de logement	2,389,243,009	1,915,844,496
Frais médicaux	421,304,216	387,549,618
INSS quote-part patronale	1,737,638,094	1,412,436,771
Indemnité de congé	879,775,411	718,716,684
INPP	267,328,937	216,979,612
Autres	<u>5,254,049,365</u>	<u>4,425,424,856</u>
	<u><b>19,157,912,829</b></u>	<u><b>15,846,317,818</b></u>

**23. PERTES EXCEPTIONNELLES**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	FC	FC
Amendes et pénalités fiscales	2,818,255,000	-
Autres droits et taxes indirects	-	-
Autres pertes exceptionnelles	40,662,589	105,404,380
	<u>2.858.917.589</u>	<u>105.404.380</u>

**24. PRODUITS EXCEPTIONNELS**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	FC	FC
Autres profits exceptionnels	257,670,254	77,981,679
	<u>257.670.254</u>	<u>77.981.679</u>

**25. IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE ET PROFIT**

Pour l'exercice fiscal 2024/ revenus 2023, Access Bank paie un impôt équivalent au 1% de son chiffre d'affaires, conformément aux dispositions de l'article 92 de l'ordonnance-loi n. 69/009 du 10 février 1969 relative aux impôts cédulaires sur les revenus qui dispose : « les personnes physiques ou morales dont les revenus imposables sont constitués, en tout ou en partie, des bénéfices ou profits et ne relevant pas du régime d'imposition des entreprises de petite taille sont assujettis à l'impôt minimum fixé à 1% du chiffre d'affaires déclaré, lorsque les résultats sont déficitaires ou bénéficiaires mais susceptibles de donner lieu à une imposition inférieure à ce montant ».

**26. ENGAGEMENTS DONNES**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	FC	FC
Lettres de crédit	-	-
Factures avalisées	-	-
Cautions	11,243,110,805	7,566,676,380
Autres garanties	20,395,038,832	3,030,149,544
	<u>31.638.149.637</u>	<u>10.596.825.924</u>

**27. ENGAGEMENTS RECUS**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	FC	FC
Hypothèques	470,390,591,143	190,910,446,217

## 28. STRUCTURE ET INDICATEURS DE RENTABILITÉ

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Coefficient d'exploitation	65%	69%
Charges exceptionnelles nettes en CDF (a)	18,996,524,532	1,928,324,848
Ratio de Profitabilité	17.5%	24.8%
Retour sur les actifs (ROA)	1.4%	1.5%
Retour sur fonds propres (ROE)	16.0%	11.5%

(a) L'augmentation des charges exceptionnelles nettes en 2023 est principalement attribuée à la comptabilisation de la provision pour reconstitution du capital

\*\*\*\*\*

## 5.2. TABLEAU : FONDS PROPRES REGLEMENTAIRES DES BANQUES

montant en millions de Francs Congolais

N°	LIBELLE	Note	T4 2023	T3 2023	T2 2023	T1 2023
1	Fonds Propres de base (FP de base) ou Tier 1 (1) = (2) + (3)		143 727	125 939	118 231	117 275
2	Fonds Propres de Catégorie 1 (actions ordinaires et assimilés de T1) (2)	1	143 727	125 939	118 231	117 275
3	Fonds Propres additionnels de Catégorie 1 (autres éléments de T1) (3)					
4	Fonds Propres complémentaires (Tier 2) (4)	2	13 198	9 319	8 827	7 054
5	Fonds propres réglementaires (5) = (1) + (4)		<b>156 925</b>	<b>135 259</b>	<b>127 057</b>	<b>124 329</b>

### 1. Fonds Propres de Catégorie 1 (actions ordinaires et assimilés de T1) (2)

	T4 2023	T3 2023	T2 2023	T1 2023
Capital	44 970	44 970	44 970	44 970
Provision pour reconstitution du capital	44 566	26 673	22 416	22 416
Report à nouveau créditeur	43 593	38 954	39 559	48 057
Résultat positif du dernier exercice clos en attente de son affectation	14 070	19 067	15 266	5 986
Ecarts d'acquisition (goodwill) et autres actifs incorporels	(3 472)	(3 725)	(3 981)	(4 155)
	<b>143 727</b>	<b>125 939</b>	<b>118 231</b>	<b>117 275</b>

### 2. Fonds Propres complémentaires (Tier 2) (4)

	T4 2023	T3 2023	T2 2023	T1 2023
Reserves et écarts de réévaluation de réévaluation résultant d'opérations de réévaluation effectuées conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur	11 923	8 074	8 074	6 410
Provisions ou réserves pour pertes sur prêts constituées en regard de pertes futures non identifiées (aux conditions de l'article 7 de l'instruction 14)	1 275	1 245	753	644
	<b>13 198</b>	<b>9 319</b>	<b>8 827</b>	<b>7 054</b>

### 5.3. TABLEAU II : DONNEES PRUDENTIELLES DES BANQUES

sauf indication contraire, montant en millions de Francs Congolais

LIBELLE	T4 2023	T3 2023	T2 2023	T1 2023	NORMES REGLEMENTAIRES
<b>1. SOLVABILITE</b>					
Risques de crédit (R1)	594 033	467 585	413 542	406 717	
Risque opérationnel (R2)	58 125	58 125	58 125	58 125	
Risque de marché (R3)	8 051	14 270	48 742	48 741	
<b>Total des Risques Bancaires R = R1+R2+R3</b>	<b>660 209</b>	<b>539 979</b>	<b>520 409</b>	<b>513 583</b>	
<b>Ratio de solvabilité FPB catégorie 1 (Tier 1) en %</b>	<b>21,77%</b>	<b>23,32%</b>	<b>22,72%</b>	<b>22,83%</b>	<b>≥ 6 %</b>
Ratio de solvabilité Fonds Propres Additionnels catégorie 1 en %	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	≤ 1,5 %
<b>Ratio de solvabilité Fonds propres de Base en %</b>	<b>21,55%</b>	<b>23,32%</b>	<b>22,72%</b>	<b>22,83%</b>	<b>≥ 7,5%</b>
Ratio de solvabilité Fonds Propres Complémentaires en %	2,00%	1,50%	1,55%	1,25%	≤ 2,5 %
<b>Ratio de solvabilité global en %</b>	<b>23,77%</b>	<b>24,82%</b>	<b>24,27%</b>	<b>24,08%</b>	<b>≥ 10 %</b>
Coussin de conservation des Fonds propres (Première année) en %	15,77%	17,32%	16,72%	16,83%	≥ 0,75 %
Coussin de conservation des Fonds propres (Deuxième année) en %	15,77%	17,32%	16,72%	16,83%	≥ 1,5 %
Coussin de conservation des Fonds propres (Troisième année) en %	15,77%	17,32%	16,72%	16,83%	≥ 2,5 %
Coussins Contracycliques en %	37,54%	40,65%	39,44%	39,67%	[0% à 2,5%]
Coussin systémique en %	37,49%	40,60%	39,39%	39,62%	[1% à 2%]
<b>Ratio de solvabilité global + l'ensemble des coussins</b>	<b>23,77%</b>	<b>24,82%</b>	<b>24,27%</b>	<b>24,08%</b>	<b>≥ 11,25 %</b>
<b>2. RATIO DE LEVIER</b>	<b>14,32%</b>	<b>14,42%</b>	<b>15,12%</b>	<b>17,63%</b>	<b>≥ 5 %</b>
<b>3. RATIO DE SURVEILLANCE POSITION DE CHANGE GLOBAL (valeur absolue)</b>	<b>2,40%</b>	<b>11,17%</b>	<b>25,11%</b>	<b>11,97%</b>	<b>≤ 15 %</b>
<b>4. COEFFICIENT DE TRANSFORMATION</b>	<b>714,22%</b>	<b>703,94%</b>	<b>738,92%</b>	<b>1013,23%</b>	<b>≥ 80 %</b>
<b>5. RATIO DE LIQUIDITE EN MONNAIE NATIONALE</b>	<b>661,00%</b>	<b>228,52%</b>	<b>219,26%</b>	<b>264,69%</b>	<b>≥ 100 %</b>
<b>6. RATIO DE LIQUIDITE EN MONNAIES ENTRANGERES</b>	<b>321,53%</b>	<b>162,82%</b>	<b>182,56%</b>	<b>182,57%</b>	<b>≥ 100 %</b>
<b>7. RATIO DE LIQUIDITE GLOBALE</b>	<b>366,97%</b>	<b>170,00%</b>	<b>186,33%</b>	<b>189,69%</b>	<b>≥ 100 %</b>
8. Solde de Trésorerie (moyenne sur la période)	590 357	316 622	295 801	254 596	
<b>9. Refinancement auprès de la BCC (moyenne sur la période)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7 033</b>	<b>-</b>	
<b>11. RATIO DE DIVISION DES RISQUES (Grands risques)</b>	<b>16,90%</b>	<b>28,54%</b>	<b>14,25%</b>	<b>0,00%</b>	<b>≤ 800 %</b>
<b>12. Résultat net de l'exercice/Total Actif (ROA)</b>	<b>1,41%</b>	<b>2,11%</b>	<b>1,95%</b>	<b>0,95%</b>	
<b>13. Résultat net de l'exercice/Fonds propres de base (ROE)</b>	<b>9,79%</b>	<b>14,65%</b>	<b>12,91%</b>	<b>5,41%</b>	
<b>14. Charges du personnel/charges de structure</b>	<b>39,52%</b>	<b>41,24%</b>	<b>41,52%</b>	<b>40,80%</b>	
<b>15. Charges de structure/Produit Net Bancaire</b>	<b>60,33%</b>	<b>63,83%</b>	<b>59,97%</b>	<b>64,48%</b>	

## 5.4. TABLEAU III : QUALITE DU PORTEFEUILLE DES BANQUES (A)

LIBELLE	VALEUR DE LA PERIODE CONCERNEE (PREMIER SEMESTRE OU FIN DE L'EXERCICE COMPTABLE)	sauf indication contraire, montant en millions de Francs Congolais			
		T4 2023	T3 2023	T2 2023	T1 2023
créances à surveiller nettes (1)	19 364,86	19 364,86	17 997,30	12 474,72	2 424,19
créances prédoutées nettes (2)	82,77	82,77	159,74	97,62	1 655,98
créances douteuses nettes (3)	3 785,85	3 785,85	3 743,30	3 307,95	3 240,18
créances compromises (4)	-	-	-	-	-
provisions pour créances en souffrance (5)	2 952,49	2 952,49	2 448,31	2 599,72	2 033,32
<b>Créances en souffrance brutes (6) = (1)+(2)+(3)+(4)+(5)</b>	<b>26 185,97</b>	26 185,973	24 348,65	18 480,01	9 353,67
<b>Créances en souffrance nettes (7) = (1)+(2)+(3)+(4)</b>	<b>23 233,48</b>	23 233,484	21 900,34	15 880,29	7 320,35
<b>Taux de provisionnement des créances en souffrance (8)=(5)/(6) en %</b>	<b>11%</b>	11%	10%	14%	22%
Total créances nettes (9)	236 566,64	236 566,64	224 033,03	143 071,57	125 241,28
Total créances brutes (10)	239 522,12	239 522,12	227 726,75	146 424,20	127 940,44
Fonds propres de base (11)	143 726,97	143 726,97	125 939,41	118 230,82	117 274,63
<b>Part des créances en souffrance brut/Total créances brutes (12)=(6)/(10) en %</b>	<b>11%</b>	11%	11%	13%	7%
<b>Part des créances en souffrance nettes/Total créances nettes (13)=(7)/(9) en %</b>	<b>10%</b>	10%	10%	11%	6%
<b>Part des créances en souffrance nettes/Fonds propres de base (14)=(7)/(11) en %</b>	<b>16%</b>	16%	17%	13%	6%
<b>Créances non performantes nettes (15)= (2)+(3)+(4)</b>	<b>3 868,62</b>	3 868,62	3 903,04	3 405,57	4 896,16
<b>Part des créances non performantes nettes/Total créances nettes (16) = (15)/(9) en %</b>	<b>2%</b>	2%	2%	2%	4%
Volume des créances restructurées ou rééchelonnées	1 605,38	1 605,38	-	-	1 301,10
Total créances radiées et sorties du bilan	11 243,11	11 243,11	10 026,41	8 556,73	7 567,82

Ci-dessous les notes explicatives qui décrivent le processus d'identification, de classification, de provisionnement, de gestion, de surveillance, de garantie et de recouvrement des concours à la clientèle impayés :

### 1. Le processus d'identification

Le processus d'identification des risques commence au moment de l'acceptation de la demande de crédit en fixant des points de référence pour divers ratios financiers en vue de l'examen de l'approbation des limites de crédit pour les emprunteurs. Dans le cas des comptes de prêt existants, plusieurs outils indicatifs financiers et non financiers, quantitatifs et qualitatifs sont utilisés pour l'identification du risque de crédit

## 2. Le processus de classification et de provisionnement

Dans l'éventualité indésirable d'une détérioration de la qualité des actifs, l'identification et la gestion rapides de cette dégradation peuvent réduire considérablement la perte de crédit pour la banque. Cela couvre également le traitement de prêt où toutes les activités sont orientées vers la réanimation des prêts non performants, et la première étape dans le processus de reconnaissance de la perte de crédit possible, à savoir le provisionnement pour pertes sur prêts (spécifiques). Conformément aux directives de la Banque Centrale du Congo, deux types de provisions (spécifiques et générales) doivent être prévues pour les pertes anticipées sur les facilités de crédit improductives. Des provisions spécifiques sont constituées sur la base du risque de défaillance perçu sur des facilités de crédit spécifiques alors que des provisions générales sont constituées en reconnaissance du fait que même une facilité de crédit performante comporte un certain risque de perte, aussi faible soit-il.

Dès que la facilité de crédit est identifiée comme étant en souffrance, un provisionnement adéquat des pertes sur prêts doit être effectué conformément aux exigences des directives prudentielles (Instruction 16 de la BCC sur les règles prudentielles relatives à la classification et au provisionnement des créances) et à la politique de crédit de la banque, notamment:

Créances saines : 1 % du montant nette de la facilité, Créance à surveiller (1 à 89 jours retard) : 3% du montant nette de la facilité (solde impayé et principal restant dû) Créance pré-douteuse (90 à 179 jours de retard) : 20% du montant de la facilité (solde impayé et principal restant dû), Créance douteuse (180 à 359 jours de retard) : 50% du montant nette de la facilité (solde impayé et principal restant dû), Créance compromise (égal ou supérieur à 360 jours de retard) : 100% du montant brut de la facilité (solde impayé et principal restant dû). Les règles d'atténuation de risques à suivre sont celles stipulées dans l'Instruction 16 de la Banque Centrale du Congo. La banque doit tenter une action délibérée pour recouvrer ces engagements et minimiser la perte totale pour la banque.

## 3. Le processus de gestion

Le processus de gestion commence de la mise en place au repaiement total du prêt. Une revue régulière est faite sur le portefeuille total à des échéances régulières pour détecter les signaux de défaillance éventuelles en vue de prendre les dispositions prévues dans les procédures de la banque tout en se référant aux instructions de la Banque centrale du Congo telles que revues à ces jours.

## 4. Le processus de surveillance

La Banque au travers de son agent de crédit va s'assurer de maintenir une surveillance rapprochée des affaires du client en vue de détecter les signaux de risque. Lorsqu'un compte présente des signes avant-coureurs d'un risque de crédit potentiel, la Banque entamera une gestion proactive des prêts problématiques.

Ces signaux incluront des signaux liés à la transaction tels que des irrégularités persistantes, des défauts de remboursement, non règlement de passifs de LC / invocation de garanties, des pertes d'exploitation, etc. et des signaux physiques liés à l'activité tels que le rejet de produits, certaines machines inutilisées, diminution du nombre de shifts / travailleurs, etc.

## 5. Le processus de garantie

Les Garanties doivent être assurées pour toutes les expositions

conformément aux exigences de la Banque. Nous pouvons prêter sans garantie à certaines entités de niveau I conformément aux pratiques du marché. Les facilités à long terme accordées aux titres des catégories II et III doivent toujours être garanties par les actifs financés, compte tenu de leur profil plus risqué. Aucune avance ou tirage ne sera autorisée tant que toutes les sûretés, garanties ou couvertures nécessaires n'auront pas été consenties conformément aux conditions énoncées dans le document d'approbation ou dans l'accord avec le client.

## 6. Le processus de recouvrement des concours à la clientèle impayés

Une fois les prêts à problèmes identifiés, les étapes suivantes seront organisées pour analyser les problèmes en fonction des faits et des circonstances par l'Administration des Crédits:

- La Gestion de Portefeuille et la Surveillance du Crédit, le Diagnostic des raisons de la détérioration de la qualité des actifs et mise en surveillance étroite de l'unité, vérification de l'adéquation des fonds accumulés, revalidation des hypothèses retenues au moment de l'approbation du crédit, particulièrement en ce qui concerne l'évaluation du risque de crédit. Informer le débiteur et/ou garant (s) de la détérioration de la qualité des actifs et les rencontrer pour insister sur la régularisation du compte.
- Vérification de la documentation en termes d'exhaustivité, d'exactitude, de relance, de création / d'enregistrement des frais, de couverture d'assurance et de correction des déficiences, le cas échéant. Réévaluer la garantie pour la liquidité, la négociabilité et la valeur, essayer d'améliorer la position de garantie de la Banque.
- Identification et étude des sources de remboursement primaires et secondaires et évaluation de leur adéquation, l'opportunité sera utilisée pour détecter tout actif du (des) promoteur (s) / garant (s) qui n'a pas été pris en compte lors de la compilation des rapports d'opinion dans les étapes initiales.
- Obtention d'un engagement réaliste et assorti de délais de la part du (des) débiteur (s) / garant (s) pour initier des mesures appropriées pour arrêter la détérioration de la qualité du prêt. Déterminer le plan d'action correctif nécessaire pour améliorer / récupérer le prêt, après un dialogue avec le débiteur.
- La documentation est requise pour l'enregistrement de la garantie avant la mise à disposition de la facilité approuvée.

## 5.5. TABLEAU IV : QUALITE DU PORTEFEUILLE DES BANQUES (B)

Rubriques	net saine (1)	Provision (2)	net en souffrance								Crédits nets en souffrance (11) = (3+5+7+9)	Total Crédits nets (12) = (1+11)	Provisions pour créances en souffrance (13) = (4+6+8+10)	Total Provision (14) = (2+13)	Crédits bruts (15) = (12+13)
			à surveiller (3)	Provision (4)	pré-douteux (5)	Provision (6)	douteux (7)	Provision (8)	compromis (9)	Provision (10)					
<b>1. Crédits par terme</b>	213.336.15	1.274.07	19.361.98	161.55	82.41	2.16	3.786.12	1.529.52	-	1.262.24	23.230.50	236.566.64	2.955.48	4.229.55	239.522.12
Crédits à long terme	36.100.87	111.38	1.743.60	52.83	-	-	9.38	8.86	-	877.29	1.752.97	37.853.84	938.98	1.050.36	38.792.82
Crédits à moyen terme	97.243.72	618.10	3.695.62	44.31	74.47	0.18	9.24	356.29	-	3.779.33	101.023.05	410.02	1.028.12	101.433.07	
Crédit à court terme	8.284.07	33.72	12.998.06	64.40	7.94	1.98	15.51	5.03	-	28.67	13.021.51	21.305.58	100.08	133.81	21.405.66
Découverts	71.707.49	510.86	924.70	-	-	-	3.751.99	1.506.39	-	-	4.676.68	76.384.17	1.506.39	2.017.26	77.890.57
<b>2. Crédits par monnaie</b>	213.336.15	1.274.07	19.361.98	161.55	82.41	2.16	3.786.12	1.529.52	-	1.262.24	23.230.50	236.566.64	2.955.48	4.229.55	239.522.12
Monnaies Nationales	20.959.44	157.40	16.059.58	98.31	73.75	-	3.753.36	1.507.24	-	539.06	19.886.89	40.846.13	2.144.61	2.302.02	42.990.74
Monnaies Etrangères	192.376.71	1.116.67	3.302.40	63.23	8.65	2.16	32.76	22.28	-	723.19	3.343.81	195.720.52	810.86	1.927.53	196.531.38
<b>3. Crédits par institution</b>	213.336.15	1.274.07	19.361.98	161.55	82.41	2.16	3.786.12	1.529.52	-	1.262.24	23.230.50	236.566.64	2.955.48	4.229.55	239.522.12
Administration Publique Centrale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Administration Publique locale	16.639.80	166.47	686.23	21.06	-	-	-	-	-	686.23	17.326.03	21.06	187.53	17.347.09	
Entrep.Ets Publiques	7.835.77	78.36	-	-	-	-	-	-	-	7.835.77	78.36	-	78.36	7.835.77	
Entrep.Ets Privées	115.277.84	625.76	11.574.13	43.05	-	-	-	-	-	11.574.13	126.851.97	43.05	668.81	126.895.02	
PME	45.995.08	207.44	4.528.88	20.24	73.75	-	3.762.99	1.506.39	-	263.29	8.365.62	54.360.70	1.789.92	1.997.36	56.150.62
Ménages	24.108.08	194.89	865.29	25.32	8.65	2.16	23.13	23.13	-	892.32	897.08	25.005.16	942.93	1.137.83	25.948.09
ISBLM	3.479.56	1.15	1.707.45	51.88	-	-	-	-	-	106.64	1.707.45	5.187.00	158.52	159.67	5.345.52
<b>4. Crédits à la clientèle résident par secteur d'activités</b>	213.336.15	1.274.07	19.361.98	161.55	82.41	2.16	3.786.12	1.529.52	-	1.262.24	23.230.50	236.566.64	2.955.48	4.229.55	239.522.12
ACTIONS SOCIALES: MARIAGE, FUNERAILLES, SOINS MEDICAUX, ETUDE ASSURANCES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ADMINISTRATION PUBLIQUE	16.639.80	166.47	686.23	21.06	-	-	-	-	-	686.23	17.326.03	21.06	187.53	17.347.09	
AGRICULTURE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
RECREATIVES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
VENTE, REPARATION, PIECES DE RECHANGE DES VEHICULES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
COMMERCE DE DETAIL	19.643.33	22.02	2.854.50	10.60	-	-	11.16	-	-	263.29	2.865.66	22.508.99	273.89	295.91	22.782.88
COMMERCE DE GROS	9.677.36	56.92	-	-	-	-	-	-	-	-	9.677.36	56.92	56.92	9.677.36	
CONSTRUCTION, BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS	41.765.85	245.18	2.329.42	16.55	-	-	-	-	-	-	2.329.42	44.095.27	16.55	261.74	44.111.82
ELEVAGE, PECHE ET SYLVICULTURE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ENSEIGNEMENT	11.315.33	79.50	338.16	6.39	-	-	-	-	-	338.16	11.653.49	6.39	85.90	11.659.88	
ENTREPRISES IMMOBILIERES	3.251.69	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3.251.69	-	-	3.251.69	
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
INDUSTRIES EXTRACTIVES (MINES)	2.949.88	2.50	-	-	-	-	-	-	-	-	2.949.88	-	2.50	2.949.88	
PRODUCTION INDUSTRIELLE (MANUFACTURES)	1.332.90	5.75	-	-	-	-	-	-	-	-	1.332.90	-	5.75	1.332.90	
INFORMATION ET COMMUNICATION	15.726.42	140.89	-	-	-	-	3.752.35	1.506.39	-	-	3.752.35	19.478.77	1.506.39	1.647.28	20.985.17
PRODUCTION ARTISANALE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PRODUCTION DES PRODUITS BRASSICOLES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
DISTRIBUTION DES PRODUITS BRASSICOLES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE GAZ ET D'ELECTRICITE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PRODUCTION DES PRODUITS PETROLIERS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
DISTRIBUTION DES PRODUITS PETROLIERS	33.186.06	301.68	10.881.74	36.13	73.75	-	-	-	-	-	10.955.49	44.141.55	36.13	337.81	44.177.68
PRODUCTION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	8.559.83	42.82	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8.559.83	-	42.82	8.559.83
DISTRIBUTION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SANTE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AUTRES ACTIVITES DES ENTREPRISES DE SERVICES	5.109.27	7.43	-	-	-	-	-	-	-	-	5.109.27	-	7.43	5.109.27	
EXPLOITATION FORESTIERE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TELECOMMUNICATION	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TEXTILE ET CONFECTION	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	20.070.33	8.02	37.34	-	-	-	-	-	-	37.34	20.107.68	-	8.02	20.107.68	
AUTRES ACTIVITES NON SECTORISEES	24.108.08	194.89	2.234.59	70.81	8.65	2.16	22.61	23.13	-	998.96	2.265.85	26.373.93	1.095.06	1.289.95	27.468.99
NON RESIDENTS TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LI TOTAL CREDIT DE DECAISSEMENTS	213.336.15	1.274.07	19.361.98	161.55	82.41	2.16	3.786.12	1.529.52	-	1.262.24	23.230.50	236.566.64	2.955.48	4.229.55	239.522.12
LI CREDITS D'ENGAGEMENT:	20.394.16	0.88	-	-	-	-	-	-	-	-	20.394.16	-	0.88	20.395.04	
1. CREDITS DOCUMENTAIRES A L'IMPORTATION:	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2. CREDITS DOCUMENTAIRES A L'EXPORTATION:	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3. AUTRES (LETTRES DE GARANTIE ET AUTRES CAUTIONS)	20.394.16	0.88	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

## 5.6. TABLEAU V : VENTILATION DES DEPOTS DES BANQUES ET CAISSES D'EPARGNE

montant en millions de Francs Congolais

Rubriques	Note	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
<b>1. Dépôts par type</b>				
<i>Comptes ordinaires</i>				
<i>Comptes courants</i>		427 024	248 350	267 693
<i>Comptes de chèques</i>		-	0	0
<i>Comptes sur livrets</i>		131 527	92 981	81 146
<i>Provisions crédocs</i>		-	0	0
<i>Autres</i>		15 472	23 051	2 992
<i>Dépôts à terme</i>	4	86 990	84 973	39 378
<i>Dépôts à regime spécial</i>				
<b>2. Dépôts par monnaie</b>				
<i>Monnaies Nationales</i>		155 773	127 616	104 461
<i>Monnaies Etrangères</i>		505 242	321 739	286 747
<b>3. Dépôts par institution</b>				
<i>Administration Publique Centrale</i>		10 900	3 656	15 200
<i>Administration Publique locale</i>		47 758	47 695	76 653
<i>Entrep./Ets Publiques</i>		192 570	126 719	96 846
<i>Entrep./Ets Privées</i>		289 289	168 543	125 889
<i>PME</i>		73 850	47 930	32 334
<i>Ménages</i>		10 222	23 810	18 445
<i>ISBLM</i>		12 602	11 992	10 882
<i>Autres</i>		23 823	19 008	14 961

### 4. Depots à terme

	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Dépôt à terme des sociétés	56 384	72 211	28 897
Dépôt à terme des particuliers	30 607	12 762	10 480
	<b>86 990</b>	<b>84 973</b>	<b>39 378</b>

